

Bonnes pratiques et leçons apprises dans les communautés de cacaoculture en Côte d'Ivoire

Projet de l'IPEC dans les communautés de cacaoculture (CCP)



Bonnes pratiques et leçons apprises dans les communautés de cacaoculture en Côte d'Ivoire

Projet de l'IPEC dans les communautés de cacaoculture (CCP)

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) Copyright © Organisation internationale du Travail 2015 Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole nº 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

FPRW-IPEC

Bonnes pratiques et leçons apprises dans les communautés de cacaoculture en Côte d'Ivoire / IPEC; Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants - Genève: OIT, 2015.

ISBN: 978-92-2-227306-5 (PRINT); 978-92-2-227307-2 (Web PDF)

International Labour Organization; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

travail des enfants / secteur agricole / cacao / développement communautaire / développement participatif / bonnes pratiques / rôle de l'OIT / Côte d'Ivoire - 13.01.2

Données de catalogage du BIT

Note

Cette publication a été élaborée par Hyacinthe Mokié SIGUI, Consultant, pour l'IPEC et coordonnée par Stephen Mcclelland du Bureau de l'IPEC au Ghana et Alexandre Soho du Bureau de l'IPEC à Genève.

Cette publication de l'OIT a été financée par le Département du Travail des Etats-Unis (*Department of labour*) (Projet RAF/10/54/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photo de couverture © OIT/Projet de l'IPEC en Côte d'Ivoire 2015 Disponible uniquement en format PDF Photocomposition par le Bureau de l'IPEC à Genève

SOMMAIRE

		Pages
Αl	bréviationsbréviations	vii
Pr	réface	ix
1.	. Introduction	1
	1.1. Objectifs de l'étude	2
	1.1.1. Objectif global	
	1.2. Méthodologie de l'étude	3
	1.2.1. Démarche suivie	4
2.	A propos du projet CCP	5
	2.1. Contexte	5
	2.2. Objectifs	7
	2.2.1. Objectif de développement	
	2.3. Stratégies du projet	7
	2.4. Réalisations	9
	2.4.1. Réalisations au niveau central	
	2.5. Cadre institutionnel de mise en œuvre du projet	11
	2.5.1. Equipe de coordination du projet	11
3.	. Contribuer à l'autonomisation des communautés dans la lutte contre le travail des enf A travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions communautaires	
	3.1. Introduction	13
	3.2. Contexte	13
	3.3. Objectifs	14
	3.4. Stratégies	14
	3.5. Résultats	15
	3.6. Facteurs clés	16
	3.7. Leçons apprises	17
	3.8. Recommandations et conclusions	18

4.	Contribuer à l'éducation pour tous: Les cantines scolaires communautaires comme moyen de lutte contre l'abandon scolaire	
	4.1. Introduction	. 21
	4.2. Contexte	. 22
	4.3. Objectifs	. 22
	4.4. Stratégies	. 22
	4.5. Résultats	. 23
	4.6. Facteurs cles	. 23
	4.7. Leçons apprises	. 24
	4.8. Recommandations et conclusions	. 24
5.	Renforcer les moyens de subsistance des ménages	. 25
	5.1. Introduction	. 25
	5.2. Contexte	. 25
	5.3. Objectifs	. 26
	5.4. Stratégies	. 26
	5.5. Résultats	. 27
	5.6. Facteurs cles	. 27
	5.7. Leçons apprises	. 28
	5.8. Recommandations et conclusions	. 28
6.	Sensibilisation des enfants	. 31
	6.1. Introduction	. 31
	6.2. Sensibilisation des écoliers contre le travail des enfants: A travers l'élaboration et diffusion de bandes dessinées	32
	6.2.1. Contexte	. 32
	6.2.2. Objectifs	. 32
	6.2.3. Stratégies	
	6.2.4. Résultats	
	6.2.6. Leçons apprises	
	6.2.7. Recommandations	. 34
	6.3. Sensibilisation des enfants à travers un concours de dessin et de théâtre	. 34
	6.3.1. Contexte	
	6.3.2. Objectifs	
	6.3.4. Résultats	
	6.3.5. Facteurs clés	. 35
	6.3.6. Leçons apprises	
	6.3.7. Recommandations	36
	n 4 Concusions	

7.	Sensibilisation et mobilisation des partenaires sociaux: A travers la signature d'une charte sociale pour la lutte contre le travail des enfants	39
	7.1. Contexte	39
	7.2. Objectifs	39
	7.3. Stratégies	39
	7.4. Résultats	40
	7.5. Facteurs clés	40
	7.6. Leçons apprises	41
	7.7. Recommandations et conclusions	42
Cc	onclusions générales	43
A	nnexes	
Ar	nexe 1. Termes de référence	45
Ar	nexe 2. Rapport de mission de collecte de données	55

ABREVIATIONS

AGR	Activités génératrices de revenus	
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	
ВІТ	Bureau international du Travail	
CIM	Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants	
CNS	Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants	
DBMR	Système de présentation des rapports et de suivi des bénéficiaires directs	
ICI	International Cocoa Initiative	
IPEC	Programme international pour l'élimination du travail des enfants	
OIT	Organisation Internationale du Travail	
ONG	Organisation non gouvernementale	
PAC	Plan d'Action Communautaire	
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire	

Preface

Le Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants (IPEC) du Bureau International du Travail (BIT) a été créé en 1992 avec comme objectif global l'élimination progressive du travail des enfants par le biais du renforcement des capacités des pays et la promotion d'un mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants.

Présent en Côte d'Ivoire depuis le 25 Août 2003, IPEC a œuvré pour la mobilisation sociale et l'intégration du travail des enfants dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté devenu le plan national de développement et le programme pays pour le travail décent.

L'IPEC a également milité pour l'élaboration et l'adoption par le gouvernement du premier plan national d'action contre les pires formes de travail des enfants et a largement contribué à la révision de celui-ci et à l'adoption du second plan d'action contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

Depuis lors, l'IPEC a mis en œuvre en Côte d'Ivoire huit projets dont le projet «Vers des communautés de cacaoculture libres du travail des enfants en Côte d'Ivoire et au Ghana, à travers une approche intégrée basée sur une zone géographique», nommé «Projet CCP».

Malgré les efforts, le travail des enfants demeure une préoccupation majeure. En effet, selon les dernières estimations de l'enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants près d'un enfant sur cinq âgé de 5 à 17 ans est concerné par le travail des enfants à abolir soit 1 424 996 enfants.

C'est dire que beaucoup reste encore à faire pour inverser la tendance et appelle de notre part des actions plus concrètes.

Cette publication se veut une contribution à ces efforts et vise à montrer que des actions peuvent conduire à l'atteinte de résultats probants.

Ce recueil présente une sélection de bonnes pratiques et de résultats développés dans le cadre de la mise en œuvre du projet CCP dans les départements de Bouaflé, de Daoukro, d'Issia et de Soubré.

Ces bonnes pratiques montrent que l'éducation demeure la meilleure alternative au travail des enfants. Elles permettent de renforcer l'idée selon laquelle l'appui aux familles des enfants travailleurs permet une pérennisation des actions entreprises et contribuent à les éloigner du travail précoce.

Les plans d'action communautaire constituent des outils pour amorcer le développement socio-économique des communautés et partant un moyen de prévenir le travail des enfants. Enfin, elles soulignent l'importance de la sensibilisation et de la mobilisation comme instrument de prise de conscience de la communauté.

Nous espérons que ce recueil qui présente les différents succès, les enseignements tirés et les actions des membres de la société civile qui agissent constamment dans la lutte contre le travail des enfants servira de guide à tous nos partenaires qui souhaitent intervenir dans les mêmes conditions.

1. Introduction

Depuis plusieurs décennies, le travail des enfants demeure une préoccupation majeure de tous les gouvernements, les industriels du chocolat ainsi que les partenaires sociaux.

Ainsi, pour agir durablement sur cette problématique dans les deux premiers pays producteurs du cacao, un protocole Harkin Engel a été signé entre deux membres du congrès Américain et l'industrie mondiale du chocolat afin d'une part, d'éliminer les pratiques similaires à l'esclavage dans les plantations cacaoyères d'Afrique de l'Ouest et, d'autre part, de mettre un terme aux pires formes de travail des enfants dans l'ensemble de la filière mondiale du cacao.

En 2010, un cadre d'action pour soutenir la mise en œuvre du Protocole Harkin Engel a été approuvé pour les gouvernements Américains, Ghanéens, Ivoiriens, les Sénateurs Harkin Engel ainsi que l'industrie mondiale du chocolat.

L'adoption de ce cadre a permis la mise en place du projet CCP en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ce projet propose une approche intégrée dans laquelle l'élimination du travail des enfants dans les communautés productrices du cacao est gérée en tant que processus intégré dans les stratégies nationales globales visant l'élimination des pires formes de travail des enfants, la promotion de l'éducation et du travail décent ainsi que la réduction de la pauvreté.

Le projet vise à:

- approfondir la connaissance du travail des enfants au sein des communautés en vue de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions.
- promouvoir un meilleur accès à une éducation de qualité et une formation complémentaire et alternative.
- améliorer les moyens de subsistance des ménages.
- appuyer les autorités nationales pour la mise en œuvre d'un système de suivi du travail des enfants.
- appuyer les mandants de l'OIT pour la mise en œuvre du plan national d'action contre l'exploitation, la traite et le travail des enfants.

Ce recueil a été élaboré dans le cadre du partage des expériences. Il s'agit de proposer des pratiques qui ont bien fonctionné et qui pourraient servir d'exemples dans l'adressage de la problématique.

IPEC définit une bonne pratique comme «toute expérience qui contribue, de quelque façon que ce soit, à la lutte contre le travail des enfants, et qui peut avoir des implications dans la pratique, quel qu'en soit le niveau d'application ou le lieu».

C'est ainsi qu'on distingue trois types de bonnes pratiques: les pratiques innovantes; les pratiques à efficacité prouvée; les pratiques reproduites.

Sept critères permettent d'identifier les bonnes pratiques: les critères d'innovation et de créativité; d'efficacité et d'impact; de reproductibilité; de durabilité; de pertinence; de sensibilité et force éthique; d'efficience et application.

Les bonnes pratiques identifiées et présentées sont regroupées sous des thématiques qui correspondent aux axes stratégiques du projet. Ce sont:

- (1) Contribuer à l'autonomisation des communautés à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions communautaires.
- (2) Contribuer à l'éducation pour tous.
- (3) Renforcer les moyens de subsistance des ménages.
- (4) Sensibiliser et mobiliser les acteurs.

Au sein de chaque thématique, les bonnes pratiques sont décrites en abordant les aspects suivants:

- une brève description du contexte,
- les objectifs assignés à la mise en œuvre de cette pratique,
- les stratégies initiées,
- les résultats,
- les facteurs clés de succès,
- les leçons apprises,
- les recommandations.

1.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1.1. OBJECTIF GLOBAL

L'étude vise globalement une meilleure connaissance du travail des enfants dans la cacaoculture à travers une approche intégrée à la base, par la capitalisation des résultats et des expériences, des leçons apprises et des bonnes pratiques du projet CCP depuis son démarrage en Janvier 2012 en Côte d'Ivoire.

1.1.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, l'étude vise à:

- Examiner les expériences menées, les stratégies mises en œuvre, les contraintes de leur réalisation, les meilleures pratiques;
- Disposer d'un recueil de bonnes pratiques pouvant servir de partage d'expériences avec les parties prenantes.

1.2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.2.1. DEMARCHE SUIVIE

La collecte des données s'est faite sur le terrain dans les départements de Bouaflé, de Daoukro, d'Issia et de Soubré. Elle a duré 12 jours, du 27 Octobre 2014 au 08 Novembre 2014. Dans chaque département nous avons passé trois jours entiers pour discuter avec l'agence de mise en œuvre, une communauté de choix ainsi que les bénéficiaires directs.

L'étude a démarré par une revue de la documentation disponible avant de procéder à la collecte des données sur le terrain. Toutes les agences d'exécution ont été concernées par la collecte. Tous les documents du projet notamment le PRODOC du projet, les programmes d'action, les différents rapports d'activités des agences d'exécution, les Rapports d'avancement technique (RAT) ainsi que les Rapports de progrès ont été consultés.

Un entretien s'est déroulé avec l'Administrateur National du projet CCP à Abidjan en vue de recueillir ses observations sur la mise en œuvre globale du projet, les contraintes ainsi que les stratégies de pérennisation du projet dans les communautés.

Sur le terrain, les coordonnateurs de terrain du projet ont facilité les contacts avec les communautés. Ainsi, les communautés de ZAGUIETA (Bouaflé), de KODIAKRO (Daoukro), d'OUANDIA, de BISSAGUHE (Issia) ainsi que d'OUPAGUI (Soubré), ont été visités pour observer directement les résultats des activités réalisées. Un entretien s'est déroulé avec les membres des différents comités de protection de l'enfant, les bénéficiaires des activités génératrices de revenu ainsi qu'avec la chefferie traditionnelle.

Les entretiens individuels ou les «focus» groupe ont permis de répertorier les histoires vécues, les expériences, les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet et ce qui peut être considéré comme pratiques innovantes ou reproductibles.

L'atelier national de validation qui s'est tenu les 24 et 25 Novembre 2014 à Yamoussoukro, a permis aux parties prenantes de revisiter le projet proposé par le consultant et de faire des amendements.

1.2.2. OUTILS DE COLLECTE

Des guides d'entretien ont été élaborés en fonction des populations cibles dont l'analyse constitue les éléments de ce recueil.

Ces guides ont été adressés aux coordonnateurs des programmes d'actions, aux responsables des communautés ainsi qu'aux bénéficiaires directs du projet.

1.2.3. DIFFICULTES

La véritable difficulté rencontrée dans l'étude est d'ordre administratif et financier ce qui a occasionné un retard dans le calendrier d'exécution de l'étude.

2. A PROPOS DU PROJET CCP

2.1. CONTEXTE

En 2005, une étude nationale sur le travail des enfants a été menée dans le sud de la Côte d'Ivoire, dans les zones sous contrôle gouvernemental. Sur environ 3,08 million d'enfants âgés de 5 à 17 ans, 22 pour cent étaient actifs économiquement, dont 58 pour cent employés dans le secteur agricole. Dans ce secteur, 66 pour cent des enfants travaillent dans la production de céréales, et 19,2 pour cent dans la production du cacao. En milieu urbain, un nombre important d'enfants travaillent dans le secteur commercial et les services. Un peu plus de la moitié de ces enfants actifs économiquement n'allaient pas à l'école et 83,5 pour cent étaient impliqués dans des activités dangereuses pour leur croissance et leur bien-être.

Les enfants dans le secteur agricole travaillent dans des conditions qui impliquent de longues heures hors de leur maison (98 pour cent de ces enfants travaillent plus de 42 heures par semaine, ce qui constitue un travail dangereux pour des enfants en dessous de l'âge minimum), souvent sans la supervision d'adultes et exposés aux risques de la profession (par exemple des morsures de serpents) ou des risques liés à des activités dangereuses (par exemple l'utilisation des machettes). Les enfants victimes de traite qui travaillent dans les zones rurales étaient principalement des migrants internes, avec 10,4 pour cent en provenance du Burkina Faso et du Ghana. La grande majorité de ces enfants vivaient avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille.

En 2008, l'enquête sur le niveau de vie des ménages a fait ressortir les données suivantes:

- Environ 27 pour cent (1 680 000) de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans (6 616 000) sont actifs économiquement.
- 72 pour cent des enfants âgés de 5 à 17 ans employés dans une activité économique sont dans le secteur agricole (1 203 000).
- Une grande majorité des enfants ouvriers âgés de 5 à 17 ans sont des travailleurs non rémunérés employés dans des entreprises familiales.
- Sept sur dix des enfants actifs économiquement sont dans des situations de travail des enfants.
- L'immense majorité des enfants ouvriers travaillent dans des conditions dangereuses (longues heures; conditions de travail, professions et activités industrielles dangereuses).

Depuis 2001, les efforts de lutte contre les pires formes du travail des enfants dans le secteur du cacao menés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, ont été également appuyés

par des partenaires divers, dont l'industrie mondiale du cacao, en partie en réaction à une série de rapports dénonçant une pratique généralisée du travail des enfants dans la cacaoculture en Afrique de l'ouest avec des enfants victimes de traite dans des conditions de travail forcé.

En septembre 2001, l'Association américaine des fabricants de chocolat (NCA), la Fondation mondiale du cacao et d'autres organismes, ont signé le protocole sur la culture et le traitement des fèves de cacao et de leurs produits dérivés conforme à la Convention n° 182 de l'OIT sur l'interdiction et l'intervention immédiate contre les pires formes de travail des enfants, appelé Protocole Harkin-Engel.

Ce protocole est un mémorandum de coopération entre les principales parties prenantes en vue de concevoir un plan d'action commun de recherche, d'échanges d'informations, et d'agir pour renforcer les normes internationales d'élimination des pires formes du travail des enfants dans la culture et le traitement des fèves de cacao et de leurs produits dérivés.

Le protocole comprend également un engagement des organisations du secteur à «développer et mettre en œuvre des normes de certification générales, crédibles, mutuellement acceptables, et volontaires qui garantissent que les fèves de cacao et leurs produits dérivés ont été cultivées et/ou traités sans aucune des pires formes de travail des enfants». L'industrie n'a pas pu atteindre l'objectif du 1^{er} juillet 2005 tel que fixé dans le Protocole.

Néanmoins, dans une déclaration conjointe, en 2005, le secteur a pris l'engagement de mettre en place un système de certification couvrant 50 pourcent du cacao cultivé en Côte d'Ivoire et au Ghana au 1^{er} juillet 2008. Une fois de plus, l'industrie n'a pas totalement atteint cet objectif du 1^{er} juillet 2008. Toutefois, dans une déclaration conjointe, le 16 juin 2008, elle prit l'engagement de mettre en place un processus de certification comportant une vérification indépendant et applicable à tout le secteur et couvrant 100 pour cent des zones de cacaoculture de la Côte d'Ivoire et du Ghana à fin 2010.

Le 13 septembre 2010, les gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire, le ministère du travail des États Unis et l'Industrie mondiale du cacao, ont signé une *Déclaration d'action conjointe pour un appui à la mise en œuvre du Protocole Harkin-Engel Protocol.* Cette déclaration fournit un Cadre d'intervention pour la coordination des mesures permettant d'atteindre les objectifs du Protocole Harkin-Engel et accélérer la réduction des pires formes du travail des enfants dans la production cacaoyère.

2.2. OBJECTIFS

2.2.1. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Accélérer le progrès de l'élimination du travail des enfants, avec un accent particulier sur ses pires formes, dans les communautés de cacaoculture en Côte d'Ivoire et au Ghana.

2.2.2. OBJECTIFS IMMEDIATS

Ol1: À la fin du projet, les communautés-cibles seront capables de mettre en pratique leur connaissance approfondie sur le travail des enfants pour concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions en vue d'éliminer le travail des enfants dans leurs communautés respectives.

Ol2: À la fin de du projet, les garçons et les filles vivant dans les communautés de cacaoculture bénéficieront d'un meilleur accès à une éducation de base appropriée et de qualité, avec des opportunités d'enseignement accéléré, complémentaire ou alternatif pour les garçons et les filles déscolarisés.

OI3: À la fin du projet, les ménages-cibles des communautés de cacaoculture bénéficieront de moyens de subsistance améliorés et viables.

Ol4: À la fin du projet, la capacité nationale à déployer un cadre adapté d'observation et suivi du travail des enfants pour mesurer la progression vers l'élimination du travail des enfants par une approche régionale intégrée, sera améliorée.

OI5: À la fin du projet, la capacité technique et institutionnelle des organes de l'OIT et des organisations partenaires dans leur contribution à la mise en œuvre des Plans d'action nationaux et des interventions pour combattre le travail des enfants dans les communautés de cacaoculture, sera améliorée.

2.3. STRATEGIES DU PROJET

En Côte d'Ivoire, le nouveau projet a concentré ses interventions sur un nombre limité de "communautés pilotes" en vue de faire ressortir les actions à mener pour la révision du plan national d'action contre le travail des enfants et en démontrer les possibilités pratiques d'exécution, y compris des stratégies concernant l'éducation, les formations professionnelles, la protection sociale, etc.

Le projet a été donc axé, en Côte d'Ivoire, sur l'exécution directe et le renforcement des capacités au niveau local, en collaboration avec les organes tripartites, plutôt que l'appui plus généralisé pour l'exécution de la politique et des programmes nationaux au Ghana.

Dans les deux pays, la stratégie visait à apporter un appui à la mise en place et au fonctionnement de systèmes viables de protection de l'enfance dans les communautés de cacaoculture, conformément aux dispositions législatives nationales.

Six éléments interconnectés, regroupés dans le diagramme représenté sur la page suivante, ont constitué le fondement de la stratégie générale de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la filière cacao.

011

Des mesures spécifiques en vue de permettre aux communautés de cacaoculture de mettre en pratique leur connaissance approfondie sur le travail des enfants pour agir efficacement en vue de l'élimination du travail des enfants dans leurs communautès respectives.

213

Des mesures spécifiques pour promouvoir des moyens de subsistance plus viables dans les communautés de cacao culture. Éléments fondamentaux dans la lutte contre le travail des enfants dans les communautés de cacaoculture

- Une approche régionale intégrée dans les communautés de cacaoculture ciblant toutes les pires formes du travail des enfants avec un accent particulier sur les PFTE existant dans le secteur agricole (du cacao).
- 2. Un modèle du travail des enfants en liaison avec le programme par pays pour le travail décent, tout en encourageant la promotion des stratègies de moyens de subsistance améliorées et/ou diversifiés; ce qui pourrait inclure la promotion de meilleures conditions de travail, une productivité optimisée et des pratiques agricoles plus efficaces.
- Ún vaste plaidoyer pour l'amélioration des infrastructures/services, de l'accès à une éducation de qualité et la sensibilisation sur le travail des enfants.
- 4. L'amélioration de la coordination des activités de toutes les parties prenantes par un meilleur dialogue social et la constitution de coalitions composées d'institutions gouvernementales, de partenaires sociaux, d'agences d'exécution, de donateurs, en liaison avec les plans nationaux, en vue de favoriser la responsabilisation et la transparence.
- Des efforts viables fondés sur le développement de programmes d'actions communautaires efficaces et l'autonomisation des communautés.
- L'extension du CLMS et la promotion de plateformes à base communautaire et une meilleure liaison avec les services nationaux de statistique.

OI 2

Des mesures spécifiques pour s'assurer que les enfants des communautés de cacaoculture bénéficient d'un meilleur accès à une éducation adéquate de qualité.

014

Des mesures spécifiques visant à améliorer la capacité nationale à déployer un cadre de CLMS pour assurer le suivi de l'élimination du travail des enfants à travers une ARI, contenant une composante à base communautaire.

OI 5

Des mesures spécifiques visant à renforcer les capacités des organes de l'OIT et des organisations partenaires à contribuer à l'exécution des Plans d'action nationaux de lutte contre le travail des enfants.

2.4. REALISATIONS

2.4.1. REALISATIONS AU NIVEAU CENTRAL

An niveau national, cinq (5) grands ateliers de renforcement des capacités des acteurs ont eu lieu. Cela a permis à ceux-ci d'être formés sur le cadre juridique international et national, la santé et sécurité au travail, l'éducation et le travail des enfants ainsi que d'autres thèmes pertinents. Il s'agit:

- Atelier de formation des Directeurs régionaux de l'Education Nationale et des inspecteurs de l'enseignement primaires des zones cibles sur le travail des enfants et l'importance de l'Education comme moyen de lutte à Daloa en décembre 2012.
- Atelier de renforcement des capacités des agents des services d'encadrement agricole sur le travail des enfants, le SOSTECI et la santé et sécurité au travail, Octobre 2013, Daloa.
- Atelier de formation des formateurs sur l'amélioration de la productivité et la santé et sécurité au travail dans le secteur du cacao, Décembre 2013, Gagnoa.
- Atelier de formation sur la gestion coopérative, la compatibilité simplifiée et l'accès au micro finance, Décembre 2013, Issia.
- Atelier de formation des maires et de mobilisation des ressources, Mars 2014, Grand Bassam.

2.4.2. REALISATIONS SUR LE TERRAIN

Au plan local, il s'agit des actions initiées par les agences d'exécution. Nous en répertorions les plus pertinentes.

A Bouaflé, les initiatives clés sont les suivantes:

- Formation des directeurs d'école et des enseignants de l'IEP de Bonon sur les pires formes de travail des enfants et la nécessité de prise en charge psycho-affective.
- Fourniture de 110 tables-bancs, de 10 bureau-maitres, de 09 tableaux, de 10 chaises et d'autres équipements en mobilier et/ou en matériels didactiques aux établissements cibles.
- Réhabilitation de 18 latrines dans 8 écoles scolaires cibles dans les villages de Zaguieta, de Zanoufla, de Dianoufla, de Kramokro.
- Approvisionnement en vivres de deux cantines scolaires dans les villages de Zaguieta et de Dianoufla.
- Distribution des rations sèches à 100 filles inscrites dans les 9 classes passerelles de Zaguieta, Zanoufla, Dianoufla.

- Installation de onze clubs d'élèves contre les pires formes du travail des enfants dans les établissements scolaires de Bonon, Zaguieta, Zanoufla, Dianoufla, Broukro, Kramokro.
- Organisation de cours de renforcement scolaire pour des enfants en difficulté d'apprentissage dans les classes d'examen.
- Organisation d'un concours de la meilleure mobilisation en milieux scolaires contre le travail des enfants à travers la récompense du meilleur dessin qui traduit la lutte contre le travail des enfants.

Au niveau de Daoukro, on peut citer:

- Dotation de six écoles en tables-bancs(200), en bureaux maîtres (12), Placards (06) et Tableaux (06).
- Création de six comités de protection de l'enfant.
- Installation de vingt familles d'accueil par les autorités préfectorales.
- Construction de 3 logements de maîtres.
- Création des activités génératrices de revenu.
- Construction d'une cantine scolaire.

A Issia, ce sont:

- Création de cinq comités de protection de l'enfant.
- Adoption et signature d'une charte sociale des coopératives et des producteurs de la filière café/cacao.
- Organisation d'une compétition de théâtre scolaire entre 24 écoles dans les 5 Souspréfectures.
- Etablissement de 181 jugements supplétifs pour les enfants.
- Ouverture de 5 comptes d'épargnes pour les 5 groupements d'intérêt économique formés.
- Appui en vivres (Soja vert et blanc) pour les 5 cantines.

Au niveau de Soubré, on a:

- Création de sept comités de protection de l'enfant.
- Equipement de six écoles en 300 tables bancs dans les villages de Juleskro, Kangagui,
 Sokozoua, Zougouzoa, Mabéhiri et Kouaméagui.
- Appui à sept cantines scolaires dans les villages de Juleskro, Kangagui, Sokozoua,
 Zougouzoa, Mabéhiri, N'guessankro et Kouaméagui.
- Création de treize activités génératrices de revenus dans les domaines de l'élevage de poulets et de culture de rente au profit de 414 bénéficiaires.

 Création de sept cuisines communautaires dans les villages de Juleskro, Kangagui, Sokozoua, Zougouzoa, Mabéhiri, N'guessankro et Kouaméagui.

L'action de la Fondation International Cocoa Initiative concernait toutes les zones d'interventions:

- Elaboration de 40 plans d'actions communautaires (PAC) dans toutes les zones d'intervention du projet.
- Sensibilisation de 40 communautés au processus de développement des PAC.
- Installation de 40 comités de protection de l'enfant dans les zones d'élaboration du PAC.

2.5. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

2.5.1. Equipe de coordination du projet

Le projet BIT/IPEC/CCP a été conduit par un Administrateur National, sous la supervision du Directeur International du projet basé à Abidjan. Le projet avait des coordonnateurs terrains (3) couvrant toutes les zones d'intervention du projet. Ils étaient en charge du suivi quotidien des actions des agences d'exécution.

2.5.2. AGENCES D'EXECUTION

Dans sa mise en œuvre, le projet s'est appuyé sur plusieurs agences d'exécution, qui avaient l'avantage d'avoir travaillé déjà sur la problématique du travail des enfants.

Ce sont:

- L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) qui est une agence spécialisée dans l'appui aux producteurs. Elle a déployé ses activités à Soubré.
- L'ONG SDEF-Afrique qui est intervenue à Issia. Elle a en son sein des spécialistes de la problématique du travail des enfants. Sa proximité avec les populations lui a permis de mener dans les conditions idoines son plan d'activités.
- Le Service Autonome d'Alphabétisation et de l'Education Non formelle. C'est une structure gouvernementale chargée de la mise en œuvre du programme d'éducation non formelle. Grâce à sa spécialité, elle collabore depuis 2001 avec le BIT dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre le travail des enfants. Elle est intervenue à Bouaflé.
- La Direction Régionale de Dimbokro du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Elle est la représentation régionale du Ministère en charge de l'enfant et de la famille. C'était sa première expérience dans la mise en œuvre d'un tel programme. Toutefois, son expertise en matière de protection de l'enfant lui a permis d'exécuter son programme d'action sans grande difficulté.

• La Fondation ICI (International Cocoa Initiative) est une organisation créée en 2002 par l'industrie cacaoyère. Elle est présente en Côte d'Ivoire depuis 2007. Elle œuvre en faveur de l'amélioration des conditions de vie des enfants dans les communautés productrices du cacao en soutenant un développement communautaire axé sur les enfants et la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement du cacao. C'est cette expérience communautaire qui a milité en sa faveur pour mettre en œuvre les plans d'actions communautaires dans l'ensemble des communautés bénéficiaires du projet. C'était sa première expérience de partenariat direct avec le BIT.

2.5.3. Autres partenaires institutionnels

Le projet, dans sa mise en œuvre, a bénéficié de la collaboration de partenaires institutionnels que sont le Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS), le Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM), le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation professionnelle, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ainsi que les centrales syndicales (FESACI, UGTCI et CISL DIGNITE).

Au regard de la mise en œuvre du projet, quatre thématiques ont été dégagées dans lesquelles il est ressorti des bonnes pratiques.

Les bonnes pratiques sont présentées sous les thématiques suivantes:

- (1) Contribuer à l'autonomisation des communautés dans la lutte contre le travail des enfants à travers l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Actions Communautaires.
- (2) Contribuer à l'éducation pour tous.
- (3) Renforcer les moyens de subsistance des ménages.
- (4) Sensibiliser et mobiliser les acteurs.

3. CONTRIBUER A L'AUTONOMISATION DES COMMUNAUTES DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS: A TRAVERS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES

3.1. Introduction

Le travail est causé par la pauvreté économique des ménages. Selon l'Indice de Développement Humain de la Côte d'Ivoire étude réalisée par le PNUD, la Côte d'Ivoire a plus de 49 pour cent de pauvres. Cette pauvreté est accentuée dans les zones rurales. Or, le travail des enfants sévit plus en zone rurale qu'en zone urbaine.

Les ménages ruraux utilisent donc la main d'œuvre infantile comme des appuis pour les revenus du ménage. Ainsi, précocement, certains enfants se retrouvent sur le marché du travail et sont exposés à des travaux dangereux pour leur développement et leur vie.

La pratique quotidienne de ces activités compromet l'avenir des enfants en limitant leur choix. Ce qui accentue et perpétue la pauvreté au sein des communautés.

C'est pourquoi, lutter contre le travail des enfants, c'est offrir une opportunité aux différentes communautés d'amorcer leur développement à travers la mise en place de plans locaux de développement ou plans d'actions communautaires. Ici, la lutte contre le travail des enfants devient un combat pour le développement économique et social de la communauté.

Le projet dans son approche intégrée a vu la nécessité de dépasser le cadre de la lutte contre le travail des enfants, en offrant une opportunité aux différentes communautés de construire et de conduire les éléments essentiels pour leur développement et partant, qui agirait durablement contre le travail des enfants.

La Fondation ICI (International Cocoa Initiative), de par son expérience, a été désignée pour conduire ce processus dans les quarante communautés cibles du projet.

3.2. CONTEXTE

Le travail des enfants est un problème favorisé par la pauvreté des communautés. Les communautés où sévit le travail des enfants sont des communautés où la majeure partie des ménages est pauvre monétairement. D'où l'idée de combattre cette pauvreté au sein même de la communauté à travers la mise en place des plans d'action communautaires.

La lutte contre le travail des enfants est ici une porte d'entrée pour une prise de conscience communautaire sur son développement global. Il favorise le développement local et l'autonomisation des communautés dans une perspective de durabilité.

3.3. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Favoriser un développement local participatif des communautés dans une perspective de durabilité des actions de lutte contre le travail des enfants.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Susciter la capacité d'analyse (identification des problèmes dans la lutte contre le travail des enfants) et de prise de décision des communautés.
- Permettre aux communautés dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants de se responsabiliser, de concevoir, mobiliser des ressources, mettre en œuvre et contrôler leur propre développement.

3.4. STRATEGIES

Avant d'entamer l'élaboration des plans d'actions communautaires (PAC), des séances de sensibilisation et de formation des leaders communautaires ont été organisées. Dans un dialogue participatif, les communautés elles-mêmes ont relevé les obstacles à la lutte contre le travail des enfants et identifié les solutions qui pourraient être préconisées.

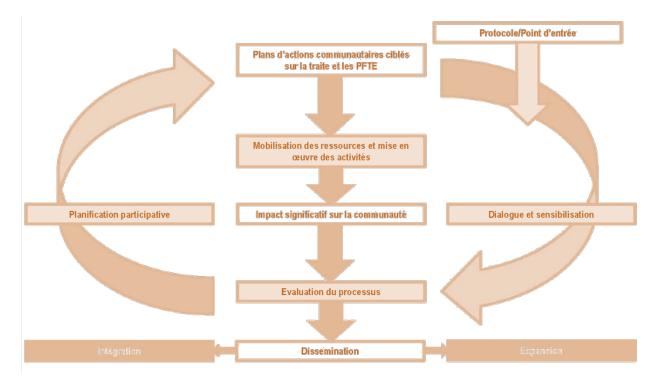
D'une manière générale, les besoins identifiés par les communautés dans leurs PAC, pour lutter de façon efficace et durable contre les pires formes de travail des enfants sont les suivantes:

- Education: construction de nouvelles salles de classe, équipements en tables bancs, construction de logement de maîtres, construction de cantines scolaires.
- Protection des enfants: mise en place de Comités, renforcement des actions de sensibilisation et établissement de jugements supplétifs.
- Accès à l'eau potable: réparation des pompes endommagées et installation de nouvelles.
- Amélioration des revenus: création d'activités génératrices de revenus (AGR) et vulgarisation des nouvelles pratiques agricoles.
- Formation des jeunes déscolarisés.

Le Plan d'Action Communautaire est un plan de développement local. C'est une matrice d'actions définies collectivement par une communauté dans le cadre d'un processus participatif. Il identifie les problèmes de développement au sein de la communauté et propose les solutions.

Après avoir élaboré leur PAC, les communautés ont mis en place des Comités de protection de l'enfance et se sont organisées avec le soutien matériel et financier et l'appui-conseil des agences d'exécution pour la mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre des actions identifiées pour une meilleure protection des enfants.

Ci-après le schéma descriptif de l'élaboration d'un plan d'action communautaire.



3.5. RESULTATS

Au terme du projet, 59.09 pour cent des actions identifiées par les communautés ont été réalisées avec un impact positif sur la situation du travail des enfants; 13.92 pour cent des actions sont en cours de réalisation, sans avoir encore eu un impact; 26.42 pour cent des actions sont non réalisées, parmi celles-ci, 15.06 pour cent ont connu un retard dans leur exécution et 11.36 pour cent représentent des actions dont la période prévue pour leur exécution n'est pas encore arrivée.

Dans certaines communautés, les PACS ont permis la construction de plusieurs salles de classe comme à Bissaguhé, Kangagui, etc. et près de 20 cantines scolaires dans les zones de mise en œuvre de ce plan.

Elles ont aussi permis la réalisation d'ouvrages communs nécessaires au bien-être des enfants et des communautés. Tels que la réparation des pompes villageoises (Ouandia), la prise de contacts avec les autorités pour le rétablissement de l'éclairage public, le renforcement de la cohésion sociale.



Les enfants dans une cantine scolaire construite dans le cadre du PAC



Trois salles de classe construites dans le cadre de la mise en œuvre du PAC

3.6. FACTEURS CLES

La mise en place des plans d'action communautaire doit être assurée par une forte implication de la chefferie et des leaders communautaires pour garantir son succès. La cohésion sociale entre les différentes entités qui forment la communauté permet également d'assurer la durabilité de cet outil d'autonomisation des communautés.

L'implication et la formation des autorités préfectorales et des collectivités décentralisées sur l'approche PAC au début du processus favorise une meilleure compréhension de celles-ci de cet outil et leur disponibilité à l'accompagner dans sa mise en œuvre.

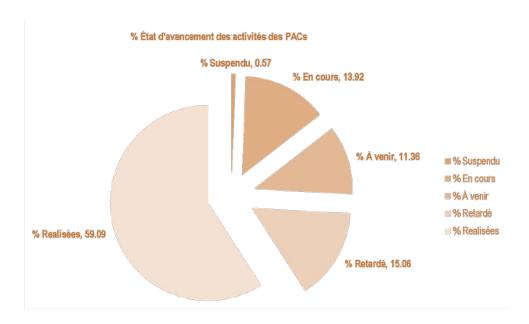
Les communautés n'ayant aucune expertise en matière d'élaboration de plan de développement local, la formation des membres des CPE et des Leaders communautaires est une condition de succès. Elle permet à ceux-ci de comprendre l'importance de cet outil de développement en vue de créer une synergie autour de la question du travail des enfants;

Le processus participatif dans l'élaboration du PAC est une garantie de succès. Les populations sont amenées elles-mêmes à identifier leurs besoins et les actions nécessaires pour lutter efficacement contre le travail des enfants.

Les comités locaux de gestion de ces PACS permettent d'assurer la continuité des actions de sensibilisation et de mobilisation de ressources.

L'expérience de la communauté de Bissaguhé a démontré que l'union autour de cet instrument a permis la construction de trois salles de classe.

Tel n'est pas le cas du village de EBINIKOUADIOKRO où les problèmes de leadership et de cohésion sociale n'ont pas permis au PAC d'être financé localement.



3.7. LEÇONS APPRISES

Cette expérience a démontré que les PAC constituent un puissant moyen de développement local et partant de lutte contre le travail des enfants au sein des communautés. La mise en place des comités de protection de l'enfant qui ont été renforcés en mobilisation des ressources permet d'assurer le suivi de leur mise en œuvre et d'être le vecteur de la cohésion sociale.

Certains PACS comme celui du village de Kodiakro dans le Département de Ouéllé ont reçu un appui des autorités décentralisées.

Témoignage de Savadogo Amidou, Secrétaire Général du comité de protection de l'enfant de Bissaguhé.

«Dans notre PAC, nous avons identifié comme premier besoin pour réduire le travail des enfants, la construction d'une deuxième école primaire. Pour y parvenir, nous avons demandé à chaque communauté du village de se mobiliser pour construire deux salles de classe chacune. Il y a trois grandes communautés dans le village. Aujourd'hui, nous sommes à trois salles de classe. Et nos efforts vont continuer.»



Dialogue avec la chefferie et les leaders communautaires



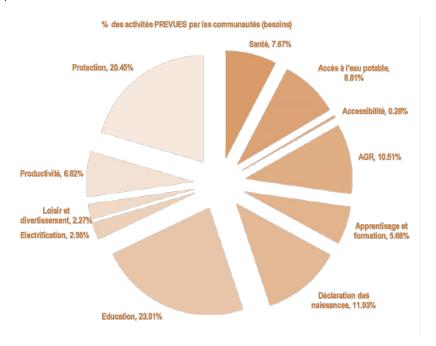
Elaboration du PAC avec les femmes de la communauté



Production de briques par la communauté de Bissaguhé pour la construction de 3 Classes



Elaboration du PAC avec les leaders communautaires d'OUANDIA



3.8. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

RECOMMANDATIONS

- Associer les collectivités territoriales et autres parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action communautaire.
- Prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action communautaire.
- Considérer les plans d'action communautaire comme une exigence collective dans la résolution des problèmes liés au travail des enfants.
- Former les communautés sur les stratégies de mobilisation des ressources internes et/ou externes.
- Evaluer la mise en œuvre des plans d'action communautaire.

CONCLUSIONS

L'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Action Communautaires révèlent que le travail des enfants est un problème de développement. Raison pour laquelle, au-delà des actions ponctuelles d'appui, il faut responsabiliser les communautés en renforçant leurs capacités d'analyses, d'organisation, de mobilisation et de gestions des ressources, à l'effet de prendre en compte leur propre développement dans une perspective de durabilité.

Cette expérience a connu des succès. Certains PACS en plus de la mobilisation locale des ressources ont bénéficié de l'appui des autorités décentralisées à travers leurs inscriptions dans les budgets locaux.

Toutefois, d'autres ont obtenu un faible taux de réalisation en raison de certains facteurs notamment la cohésion sociale, les problèmes culturels et le manque d'intérêt.

Malgré ces insuffisances, les plans d'actions communautaires demeurent des outils essentiels pour lutter efficacement et durablement contre le travail des enfants.

Ils contribuent à apporter un changement dans la situation sociale des communautés, notamment à travers la réalisation d'ouvrages communs et utiles au bien-être de tous, y compris les enfants.

4. CONTRIBUER A L'EDUCATION POUR TOUS: LES CANTINES SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES COMME MOYEN DE LUTTE CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE

4.1. Introduction

L'éducation est universellement reconnue comme une alternative fondamentale au travail des enfants. Par conséquent, les efforts pour réduire et empêcher le travail des enfants doivent prendre en considération tous les aspects de l'éducation, du système scolaire public et des programmes non formels et transitoires au développement de programmes, la fourniture de matériels et d'équipements, la formation initiale et continue des enseignants et les activités parascolaires.

Le travail des enfants est dû principalement à la pauvreté, à l'exclusion sociale et à l'insuffisance de l'accès à une éducation publique gratuite et de bonne qualité.

Aujourd'hui, de nombreux enfants, n'ayant pas accès à une éducation adaptée, recherchent une intégration économique et sociale précoce sur le marché du travail où ils sont souvent exploités dans des conditions portant atteinte à leur santé, voire à leur vie. Il est à noter que certains enfants allient à la fois école et travail, ce qui les empêche d'avoir une assiduité scolaire et finissent par abandonner l'école.

Le coût de l'école, l'accès à l'école, la qualité de celle-ci ainsi que la pauvreté économique sont des facteurs qui encouragent les parents à préférer l'intégration économique et précoce des enfants sur le marché du travail à l'école.

C'est pourquoi, les approches de l'éducation non formelle sont particulièrement importantes puisqu'elles peuvent être ajustées ou adaptées aux besoins, aux attentes, et aux capacités des enfants travailleurs, à risque, et vulnérables.

D'autres part, pour retenir les enfants à l'école et augmenter le taux de fréquentation scolaire, certains aspects extérieurs mais non des moindres peuvent agir durablement sur la scolarisation des enfants. Il s'agit notamment des appuis aux cantines scolaires et la distribution de kits alimentaires sous forme de rations.

Cette expérience développée dans les communautés de zaguieta, de dianoufla, de Juleskro, de Kangagui, de Sokozoua, de Zougouzoa, de Mabéhiri, de N'guessankro et de Kouaméagui a permis d'augmenter le taux de scolarisation des enfants.

4.2. CONTEXTE

L'école qui est présentée comme une alternative crédible au travail des enfants apparait quelque fois comme un luxe pour les communautés. Elle devient inaccessible en raison notamment de l'insuffisance des infrastructures scolaires, de l'éloignement des écoles des villages. Certains villages sont situés entre 5 à 10 km d'une école.

L'éloignement de l'école constitue non seulement un frein à la scolarisation des enfants mais aussi une des causes fréquentes des abandons scolaires. C'est pourquoi, en vue d'encourager le maintien des enfants à l'école et augmenter le taux de scolarisation, des appuis ont été apportés aux cantines scolaires et des rations alimentaires ont été octroyées aux filles. Ces mécanismes ont été développés dans les villages de Kangagui, Mabéhiri, Juleskro, Kouameagui, Zougouzoa, Sokozoa, N'guessankro dans le Département de Soubré; dans les villages de Zaguieta, Zanoufla, Dianoufla, Broukro, Kramokro dans le Département de Bouaflé; les villages de Ouandia, Borotapia, Gazibouo, Balahio, Bissaguhé dans le Département

DBMR est un outil de qualité utilisé dans le suivi et l'évaluation des projets. Il s'agit de suivre et d'évaluer, si les services fournis ont produit les résultats souhaités, c'est-à-dire les services fournis permettent d'éliminer, de prévenir et de protéger les enfants victimes ou à risque de pires formes de travail des enfants.

Le DBMR fournit les informations appropriées qui justifient le retrait, la prévention et la protection des enfants victimes ou à risque des pires formes de travail des enfants. Il sert d'outil de référence des agences d'exécution dans la collecte des données.

d'Issia; dans les villages de Kokossou, Kodiakro, Konien, Kouamekro dans le Département de Daoukro.

4.3. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Améliorer le taux de scolarisation des enfants et spécialement des jeunes filles.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- réduire le taux d'abandon scolaire,
- susciter le goût de l'école.

4.4. STRATEGIES

La mise en œuvre des cantines scolaires a débuté par la formation en alphabétisation fonctionnelle des femmes de la communauté. Cela a été une occasion pour leur démontrer l'importance de l'éducation et les former sur les pires formes de travail des enfants. Le succès de cette activité a abouti à un engagement des femmes pour la mise en place des cuisines communautaires.

A l'issue de cet engagement, elles ont reçu une formation sur la gérance des cantines afin d'assurer sa pérennisation. Les femmes donnaient volontairement de leur temps pour faire la cuisine. Un appui a été apporté en vivres pour débuter cette activité.

Ainsi, les enfants qui habitaient loin de l'école recevaient gratuitement des rations alimentaires tous les midis. Ces

Le Service Autonome de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle, l'agence d'exécution qui a initié cette pratique a reçu le Prix national d'excellence pour la promotion de l'éducation pour tous lors de la cérémonie nationale des prix d'excellence 2014.

Ainsi, dans leurs stratégies de durabilité de cette initiative, les communautés ont développé des activités génératrices de revenu et ont décidé d'y consacrer un tiers des ressources des activités génératrices de revenu. D'autres communautés ont mis en place des champs communautaires consacrés à l'approvisionnement en vivres des cantines scolaires.

rations alimentaires étaient prises en charge par les comités de protection de l'enfant.

Dans certaines communautés, les chefs de terre ont offert de grandes parcelles pour améliorer le rendement des cultures comme à Ouandia dans le département d'Issia.

4.5. RESULTATS

Cette méthode a non seulement annihilé le taux d'abandon scolaire mais a augmenté le taux de scolarisation dans les communautés. Dans le Département de Bouaflé, cela a permis une augmentation du nombre de jeunes filles inscrites dans les établissements scolaires cibles.

Certains membres de la population ont offert une certaine quantité de leurs récoltes pour assurer la durabilité de la cantine.

4.6. FACTEURS CLES

Le succès des cantines communautaires et leur durabilité dépend en grande partie de la compréhension des communautés des bienfaits de la scolarisation des enfants. Sa pérennisation demande une forte implication des communautés par l'octroi comme à Kangagui d'une partie des récoltes des cultures vivrières pour l'approvisionnement de la cantine. Les subventions de l'Etat arrivant souvent à mi-parcours de l'année scolaire.

Son succès a été également assuré par le suivi régulier des enfants bénéficiaires à travers le Système de présentation des rapports et de suivi des bénéficiaires directs (DBMR). Il s'agissait de s'assurer que les enfants ciblés n'étaient pas retournés dans les travaux dangereux ou continuaient de suivre assidûment leur scolarité.

4.7. LEÇONS APPRISES

Cette expérience a créé une synergie autour de l'école. Pour assurer la durabilité de l'initiative, les activités génératrices de revenus (AGR) ont été développées pour soutenir les enfants habitants loin de l'école.

L'école est redevenue un centre d'intérêt pour toute la communauté. Cela a amené certains paysans à apporter un appui direct en termes de vivres à ces cantines communautaires.





A Dianoufla, il y avait une pénurie de logements pour les instituteurs. Lorsqu'ils y étaient affectés, après quelques semaines de fonction, ils se faisaient réaffectés.

Les revenus issus des activités génératrices de revenu ont permis au comité de protection de l'enfant du village de réhabiliter les logements des instituteurs et d'en construire un.

4.8. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les capacités des membres des comités de protection de l'enfant dans la gestion des cantines scolaires.
- Vulgariser les cantines scolaires communautaires.
- Faire un suivi des enfants retirés et insérés dans le système scolaire.

CONCLUSIONS

L'éducation étant une composante essentielle dans la lutte contre le travail des enfants, les stratégies du projet CCP ont mis un accent particulier sur celle-ci. Ainsi plusieurs actions ont été orientées sur l'amélioration de l'accès à l'école pour tous. La création des cuisines communautaires et l'appui aux cantines communautaires ont été une stratégie importante dans l'amélioration du taux de scolarisation et le maintien des enfants à l'école. L'implication des autorités éducatives depuis la définition des différentes stratégies éducatives pour empêcher les enfants de rentrer précocement sur le marché du travail a assuré un franc succès aux différentes initiatives.

5. Renforcer les moyens de subsistance des menages

5.1. Introduction

Le travail des enfants est causé en grande partie par la pauvreté économique des ménages. L'enfant est souvent obligé de contribuer au revenu familial pour couvrir les besoins de base. C'est pourquoi, très tôt, il est orienté vers les activités économiques.

La lutte contre les pires formes de travail des enfants, doit prendre en compte les ménages vulnérables qui sont les pourvoyeurs d'enfants travailleurs. Leur prise en compte passe alors par la mise en place d'un cadre global d'appui économique direct ou indirect à ceux-ci.

Il s'avère également indispensable, dans le cadre de la durabilité des programmes mis en œuvre au sein des communautés, de trouver des solutions alternatives et durables à la contribution économique des enfants.

C'est pourquoi, dans la stratégie du projet CCP, il a été prévu la mise en place des activités génératrices de revenu (AGR) au profit des ménages dont sont issus les enfants bénéficiaires. Toutefois, dans certaines communautés, le projet, en plus des familles des bénéficiaires, a développé des groupements économiques au profit de l'ensemble de la population.

Ces groupements économiques ont suivi auparavant des formations et ont reçu des appuis pour leur formalisation légale.

5.2. Contexte

De nombreux enfants ne sont pas scolarisés ou abandonnent l'école en raison de la pauvreté

des parents. Cet état de fait les conduit à se présenter précocement sur le marché du travail les exposant ainsi aux travaux dangereux pour leur santé, leur survie, leur éducation et leur plein épanouissement.

En outre, l'absence de revenus intermédiaires entre les deux grandes récoltes de cacao, la mauvaise gestion des revenus des récoltes ou leur insuffisance et l'absence de diversification des cultures amènent les parents à ne pas pouvoir subvenir convenablement aux besoins de leurs ménages.

Témoignage de Jean Jacques, Président CLV OUPAGUI

«A la fin du projet, nous avons continué nos actions. Ainsi, depuis 2 ans, nous avons pu mettre à l'école une jeune fille du nom de Dorcas qui venait de perdre son père et sa mère. En fait, elle est une enfant orpheline du fait du VIH/SIDA. Les ressources issues de l'AGR permettent sa prise en charge scolaire en terme de frais de scolarisation, d'uniformes ainsi que sa prise en charge sanitaire notamment les soins de santé nécessité par son état».

C'est pourquoi, le projet a développé des stratégies de diversification des sources de revenus non seulement des ménages dont sont issus les enfants bénéficiaires mais également de toute la communauté.

A travers la mise en place des activités génératrices de revenus, le projet visait l'amélioration les conditions de vie des enfants retirés ou à risques et de garantir leur accès à l'école.

5.3. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Améliorer les conditions de vie des enfants retirés ou à risques et de garantir leur accès à l'école.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Organiser les communautés en sociétés coopératives.
- Renforcer les capacités de production économique des communautés.
- Diversifier les sources de revenus des communautés.

5.4. STRATEGIES

Dans l'optique de faire adhérer les communautés aux activités génératrices de revenus, des stratégies ont été initiées.

Ainsi, des séances de sensibilisation ont été organisées dans les communautés sur le bienfondé de l'éducation et les stratégies du projet pour lutter de façon globale contre le travail des enfants.

Ensuite, à l'issue de plusieurs séances de travail, des comités de lutte contre le travail des enfants ont été mis en place et souvent installés officiellement par les autorités préfectorales pour donner du crédit aux membres.

Aussi, ces comités ont été chargés de répertorier les ménages les plus vulnérables de la communauté en prenant en compte certains critères de vulnérabilités.

Les ménages sélectionnés ont reçu des formations sur la comptabilité simplifiée, la gestion coopérative et la gestion de projet. Certains ménages ont choisi de se mettre en groupement pour être efficace comme à Issia et d'autres ont choisi de développer des activités individuelles comme à Soubré ou à Bonon.

Chaque entité individuelle ou collective a librement, en fonction de son aptitude ou du contexte local, choisi l'activité génératrice de revenus.

Bien avant, l'ANADER a mené des études de faisabilité et de rentabilité des différents projets choisis par les communautés.

Les agences d'exécution se sont appuyées sur l'ANADER pour le suivi des activités en raison de son expérience en la matière.

5.5. RESULTATS

La mise en place des activités génératrices de revenus a permis aux familles de diversifier leurs sources de revenus. A Oupagui, les ménages ont créé un élevage de volailles. Aujourd'hui, ils ont déjà vendus plus de 1400 volailles.

A Kadiokro, le comité de protection a déjà recueillie la somme de 500.000 FCFA pour les ventes de poulets.

A Ouandia, la récolte a permis de recueillir plus de 224 Kg de haricot et 120 Kg de piment.

A Bissaguhé, ce sont 3 tonnes de haricot et 20 tonnes de maïs qui ont déjà été récoltées par les différents bénéficiaires.

Les revenus engendrés par ces activités génératrices de revenus (AGR) permettent de continuer à soutenir la scolarité des enfants vulnérables et les cantines communautaires.

A Bissaguhé, les revenus ont permis d'apporter un appui à la construction de trois salles de classe.

5.6. FACTEURS CLES

La durabilité de cette initiative a été assurée dès le départ par le processus participatif de désignation des ménages vulnérables à travers l'implication effective et active des comités locaux de lutte contre le travail des enfants.

Les formations initiées et l'appui quotidien de l'ANADER ont permis de renforcer les capacités des ménages en vue de mener dans les normes les différentes activités.

L'implication active de la chefferie traditionnelle est un gage de succès des initiatives dans les communautés.

Certains leaders communautaires ont permis aux différents groupements d'avoir accès à la terre afin de mettre en œuvre leurs projets. L'accès à la terre étant très difficile dans certaines contrées, l'appui de ces personnes assure le succès des entreprises.

La cohésion sociale au sein de la communauté est un facteur essentiel pour assurer la continuité des actions. Elle permet de créer une synergie communautaire autour des activités génératrices de revenu.

5.7. LEÇONS APPRISES

La mise en œuvre des activités génératrices de revenus a été un creuset de consolidation de la cohésion sociale car l'approche participative a permis aux populations de s'impliquer et de comprendre l'importance et la pertinence des objectifs poursuivis par ces AGR.

La formation préalable des différents bénéficiaires et le suivi quotidien des activités confiées à ANADER constituent une garantie de pérennisation des actions.





Champs de soja à Balahio (Issia)



Ferme avicole à Oupagui (Soubré)



Plantation de Haricot à Ouandia (Issia)

5.8. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

RECOMMANDATIONS

- Elaborer les critères consensuels de sélection.
- Raccourcir les délais entre le moment de sélection et la mise en œuvre du projet.

- Rallonger les délais d'exécution des projets en vue d'apprécier l'impact sur les communautés.
- Choisir des activités génératrices de revenu dont l'exploitation offre des opportunités de ventes et de transformation à la communauté bénéficiaire.

CONCLUSIONS

Les activités génératrices de revenus, ont contribué à pérenniser les résultats obtenus en termes de de scolarisation et de diversification des sources de revenus. On constate sur le terrain que ces activités soutiennent plusieurs enfants vulnérables et permettent le maintien de beaucoup d'entre eux à l'école.

Les activités génératrices de revenus développées ont eu une approche participative ce qui a facilité leur appropriation locale et permis leur poursuite et leur succès après l'intervention du projet.

Plusieurs groupements comme à Issia ou à Kadiokro sont en lien avec des institutions de micro-finance pour avoir des possibilités de recevoir des prêts pour agrandir leurs activités.

Toutefois, les formations initiales au profit des bénéficiaires sont indispensables pour la compréhension des objectifs assignés à la mise en œuvre de tel projet.

Le choix des activités à mener dans une communauté doit prendre en compte les aspects socio-culturels et religieux au risque d'être source de conflits ou de réticence.

Malgré tout, les AGR ont démontré qu'elles étaient une source crédible de soutien aux activités du projet et de pérennisation des actions de scolarisation, de formation professionnelle ainsi que de diversification des sources de revenus des ménages.

6. SENSIBILISATION DES ENFANTS

6.1. Introduction

Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale constituent une part essentielle du projet CCP. Elles sont menées soit directement par le projet lors des journées mondiales contre le travail des enfants soit par les agences d'exécution. Elles visent les parents, les communautés locales et les enfants eux-mêmes ainsi que les autorités administratives, académiques, les syndicats clés et les leaders d'opinion et religieux.

Ces campagnes ont pour but de contribuer au changement de mentalités et de comportement au sein de communautés. Elles permettent de responsabiliser les communautés, de leur faire prendre conscience des dangers et des conséquences du travail des enfants. Elles contribuent également à assurer la pérennisation des actions qui favorisent le développement.

Les campagnes organisées par les agences d'exécution sont tantôt des campagnes de masse tantôt des campagnes de proximité. Pour cela, elles utilisent plusieurs outils notamment les bandes dessinées, la charte et la méthodologie de soutien des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (SCREAM).

Le projet s'est appuyé sur des bandes dessinées pour sensibiliser les enfants, les parents et amener les acteurs comme les enseignants à continuer à jouer le rôle préventif dans la lutte contre le travail des enfants.

L'autre nouveauté utilisée par le projet est la sensibilisation par les pairs. Les enfants à travers le théâtre, les dessins ont réussi à faire entendre leurs voix auprès de leurs camarades et à les amener à prendre conscience du danger que représente le travail des enfants.

Les partenaires sociaux à travers l'adoption d'une charte sociale ont réussi à mobiliser bon nombre de producteurs de café-cacao autour de la problématique du travail des enfants.

6.2. SENSIBILISATION DES ECOLIERS CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS: A TRAVERS L'ELABORATION ET DIFFUSION DE BANDES DESSINEES

6.2.1. CONTEXTE

La sensibilisation des acteurs clés joue un rôle indéniable dans le recul du travail des enfants dans les communautés. Parmi ces acteurs, on peut citer tous les acteurs du système éducatif qui peuvent agir durablement sur l'incidence du travail des enfants. Ils ont un rôle à la fois préventif et de remédiation.

En utilisant les bandes dessinées, il s'agit d'adapter les messages de sensibilisation aux réalités scolaires et de permettre d'améliorer la connaissance de ces acteurs sur la problématique du travail des enfants.

Par ailleurs, l'une des stratégies du projet étant d'impliquer les enfants dans les campagnes de sensibilisation à travers la mise en place de clubs scolaires de lutte contre le travail des enfants, la bande dessinée de 6 épisodes avec sa version en dessins animés constituent un outil fort attrayant pour les enfants et susceptible d'améliorer leurs connaissances sur le travail des enfants et permettre la propagation des messages de sensibilisation en milieu scolaire.

6.2.2. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Renforcer la mobilisation sociale pour le changement d'attitude et de comportement contre le travail des enfants dans la cacaoculture.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Concevoir et mettre en place une bande dessinée, une boîte à image pédagogique et un DVD de dessins animés pour des actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les conséquences négatives du travail des enfants dans la cacaoculture et des avantages à long terme de l'éducation.
- Produire et diffuser la bande dessinée, la boîte à image pédagogique et le DVD de dessins animés pour la sensibilisation et la mobilisation des décideurs et des populations, des leaders communautaires, des parents, des enseignants, des enfants et du grand public afin de mettre fin à l'exploitation du travail des enfants, en particulier dans les communautés de cacao.

6.2.3. STRATEGIES

Pour la mise en œuvre de cette action, un consultant national spécialiste en communication pour les tous petits a été recruté. Dans une approche participative, il s'est rendu dans les communautés pour identifier les besoins et recueillir les attentes des acteurs du système du système éducatif.

A l'issue de la validation nationale, les bandes destinées ont été produites et distribuées dans les écoles des zones d'intervention du projet avec l'appui des responsables du Ministère en charge de l'Education.

6.2.4. RESULTATS

Les bandes dessinées ont été réalisées en plusieurs épisodes (6 au total). Elles ont été distribuées dans tous les établissements scolaires des zones d'intervention du projet.

Elles ont renforcées le rôle de sentinelle des membres du système éducatif et ont offert une opportunité aux enfants eux-mêmes de renforcer leurs connaissances sur le travail des enfants à travers un outil qui leur est familier et attrayant.

6.2.5. FACTEURS CLES

Le processus participatif utilisé par le consultant en impliquant l'ensemble des acteurs du système éducatif et particulièrement la direction de la vie scolaire du Ministère en charge de l'Education Nationale a assuré le succès de cette initiative.

La prise en compte des besoins et des souhaits des enfants eux-mêmes a permis la pérennisation de l'action. Les enfants devenant les relais naturels des messages contenus dans ces bandes dessinées.

Les messages simples et compréhensifs à tous ont contribué à la compréhension du phénomène et à un début de changement des mentalités des communautés.

6.2.6. LEÇONS APPRISES

L'outil utilisé pour sensibiliser les populations a permis une véritable compréhension et améliorer la connaissance du travail des enfants au sein des communautés et particulièrement au niveau des enfants.

Les consultations préliminaires sur le terrain ont permis une meilleure conception du contenu et de la forme des supports.

6.2.7. RECOMMANDATIONS

- Renforcer les capacités des enseignants sur la thématique du travail des enfants.
- Renforcer les activités extra-scolaires: visites de plantations modèles.
- Programmer la bande dessinée à la télé et à la radio à des heures spéciales d'écoute: avant le journal télévisé ou les films de 19h30.













6.3. SENSIBILISATION DES ENFANTS A TRAVERS UN CONCOURS DE DESSIN ET DE THEATRE

6.3.1. CONTEXTE

Faire des enfants des acteurs de leur propre protection.

Il s'agit d'organiser des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants en impliquant les enfants et les élèves dans la prise de conscience des parents, des employeurs et de la population. Cette action des enfants se fait avec la collaboration active des instituteurs à travers l'utilisation de la méthode SCREAM.

6.3.2. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Sensibiliser les acteurs du système éducatif sur le travail des enfants

SCREAM est une initiative de IPEC axée sur l'éducation et la mobilisation sociale en vue d'aider les éducateurs à renforcer la compréhension et la sensibilisation des jeunes face au travail des enfants et à leurs collectivités.

SCREAM est l'acronyme de Supporting Children's Rights through Education, the Arts and the Media. Grâce à des méthodes pédagogiques novatrices et créatives, le programme SCREAM vise à informer les enfants et les adolescents sur le monde qui les entoure et ses injustices, en mettant l'accent sur le travail des enfants, afin qu'ils puissent en retour s'exprimer au nom des enfants travailleurs partout dans le monde. Le programme d'éducation SCREAM présente aux jeunes la complexité du travail des enfants et les aide à élaborer des réponses pertinentes

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Sensibiliser le milieu scolaire sur le travail des enfants.
- Impliquer les enfants dans la prise de conscience de la communauté.

6.3.3. STRATEGIES

Un atelier de formation des directeurs d'école et des inspecteurs de l'enseignement primaire sur la méthodologie SCREAM et sur les stratégies conjointes de lutte contre le travail des enfants a été organisé.

Les participants étaient chargés de trouver ensemble des stratégies communes de lutte contre le travail des enfants. Ils ont été encouragés à intégrer la problématique du travail des enfants dans les messages de sensibilisation.

A l'issue de ce processus, un concours de la meilleure mobilisation en milieux scolaires contre le travail des enfants a été organisé entre les écoles. Le concours du meilleur dessin a été organisé dans les villages de mise en œuvre du projet de Bouaflé et celui du meilleur théâtre scolaire s'est tenu dans les six sous-préfectures du Département d'Issia.

Au niveau d'Issia, un jury composé d'un Conseiller extra-scolaire, d'un journaliste, du responsable socio culturel de la Mairie d'Issia, le président des jeunes du Département ainsi que le responsable du théâtre scolaire de la Direction départementale de l'Education Nationale a été mis en place.

6.3.4. RESULTATS

A Issia, un processus de sélection du meilleur concours départemental du théâtre scolaire a permis de sélectionner les cinq meilleurs établissements. La finale du concours départemental a été présidée par le préfet du département en présence du Maire, du Député ainsi que de toutes les autorités administratives de la commune. La finale a été retransmise en direct sur la radio communale.

Au niveau de Bonon, le meilleur dessin sélectionné a été primé au cours d'une cérémonie officielle présidée par les responsables des inspections de l'enseignement primaire.

Cette expérience a abouti à la création de clubs d'élèves chargés de la sensibilisation sur les dangers du travail des enfants et de veille pour attirer l'attention des enseignements sur certains écoliers. Ces clubs sont des lieux de discussion et de réflexion entre les élèves pour dénoncer ceux qui utilisent les enfants les empêchant ainsi d'avoir une opportunité d'aller à l'école ou d'avoir une assiduité scolaire.

6.3.5. FACTEURS CLES

Au niveau de Bouaflé, l'utilisation d'une agence d'exécution qui est membre du système éducatif a facilité l'implication de la haute hiérarchie et des responsables locaux du système éducatif.

Au niveau d'Issia, la mise en œuvre d'un processus participatif avec tous les acteurs locaux du système éducatif (DDEN, IEP, directeurs d'écoles et instituteurs) a assuré le succès de cette initiative.



Le groupe vainqueur du concours du théâtre scolaire



Deux groupes de la finale du concours du théâtre scolaire



Des acteurs d'une école lors de la Finale



Le Préfet du Département remettant le trophée au groupe vainqueur

6.3.6. LEÇONS APPRISES

Cette initiative permet de donner la parole aux enfants qui deviennent eux-mêmes des acteurs incontournables de leur propre protection.

Elle crée un élan mobilisateur des éducateurs et des enfants autour de la problématique du travail des enfants.

6.3.7. RECOMMANDATIONS

- Généraliser cette méthode de sensibilisation dans tous les établissements scolaires.
- Organiser un concours national de dessin et de théâtre scolaire sur le thème du travail des enfants conformément à la méthodologie SCREAM.
- Vulgariser la création des clubs scolaires de lutte contre le travail des enfants.

6.4. CONCLUSIONS

La prise de conscience des populations sur les dangers et les conséquences du travail des enfants sont impératives pour inverser les tendances.

L'utilisation des bandes dessinées, dans un langage simple et adapté aux réalités des communautés, a permis aux communautés de mieux comprendre le travail des enfants et de susciter le débat dans les établissements scolaires.

L'implication des enfants dans l'élaboration de cet outil de sensibilisation a eu l'avantage d'utiliser le canal des enfants pour diffuser les informations sur les dangers et les conséquences du travail des enfants.

La participation effective des enfants et élèves à leur propre protection est un moyen de créer une synergie autour de la problématique. Les enfants devenant eux-mêmes les acteurs de sensibilisation et de mobilisation sociale.

7. SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PARTENAIRES SOCIAUX: A TRAVERS LA SIGNATURE D'UNE CHARTE SOCIALE POUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

7.1. CONTEXTE

La question du travail des enfants concerne aussi bien le gouvernement, les Organisations de la société civile intervenant dans le domaine du travail des enfants que les partenaires sociaux.

C'est pourquoi, dans sa stratégie de mobilisation sociale, le projet a eu recours aux partenaires sociaux pour la mise en œuvre des contrats de service. Les actions des partenaires sociaux ont permis d'avoir certains produits qui peuvent être considérés comme innovantes en matière de lutte contre le travail des enfants. Cette stratégie a permis aux partenaires sociaux de signer une charte de bonne conduite dans la cacaoculture.

7.2. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

Améliorer la connaissance des producteurs sur le travail des enfants.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Elaborer et promouvoir une charte des producteurs de cacao en vue d'un travail décent et un développement durable dans les communautés-cibles.
- Faire une mobilisation sociale en vue d'intégrer la lutte contre le travail des enfants dans le processus de production du cacao.

7.3. STRATEGIES

Dans le cadre de l'élaboration de la charte des producteurs, une identification préalable des producteurs et des organisations professionnelles, les syndicats des transporteurs et autres acteurs de la filière café/cacao a été faite. Celle-ci s'est faite avec l'appui de la Direction Départementale de l'Agriculture et l'ANADER.

A l'issue de l'identification, quatre rencontres ont été organisées pour définir les stratégies devant aboutir à la mobilisation de tous les acteurs de la filière autour de la charte. En plus

de l'identification, une tournée d'information et de sensibilisation des producteurs a été organisée dans toute la région.

La mobilisation des acteurs a abouti à l'organisation de plusieurs formations des producteurs de cacao sur la santé et sécurité au travail et les normes juridiques en matière de travail des enfants. Ces formations ont été dispensées par l'Inspecteur du Travail du ressort.

Ayant adhéré à la lutte contre le travail des enfants, une session spéciale dédiée à l'élaboration et à la validation de la charte a été organisée. Les acteurs ont eux-mêmes définis les différents contenus de la charte à l'issue des discussions sincères et parfois houleuses.

7.4. RESULTATS

A l'issue de la validation de la charte par les producteurs, une cérémonie officielle de signature a été organisée sous la présidence et la présence effective du préfet de la région d'Issia. Cette cérémonie a été retransmise en direct sur la radio locale.

Cette charte a enregistré la signature du Président du tribunal du travail de la Région ainsi que de l'Inspecteur du travail du ressort.

Elle fait l'objet de diffusion auprès de toutes les coopératives de la région en vue de leur adhésion. Le but est de la faire adopter par tous les producteurs qui interviennent dans la filière du cacao.





Signature de la charte par les coopératives

7.5. FACTEURS CLES

La mobilisation des producteurs autour de la charte dépendait de leur bonne compréhension du danger du travail des enfants et de ses conséquences sur les enfants, les communautés et leur économie cacaoyère. Mieux informés, les producteurs apporteront beaucoup pour la réussite de la charte à travers leur implication dès le départ.

La compréhension de la problématique et leur adhésion ont conduit plusieurs producteurs à une remise en cause des pratiques et conséquemment un changement de comportement.

La formation des producteurs sur les dangers du travail des enfants leur a fait prendre conscience des risques en matière de santé et de sécurité au travail. Ils sont ainsi devenus plus aptes à prendre des mesures afin d'agir durablement sur le recul du travail des enfants.

Pour que cette bonne pratique soit reproductible, il faut que les producteurs partagent le bien-fondé de la lutte, ainsi ils seront plus attentifs. S'ils ne se sentent pas concernés, l'effort peut-être vain.

7.6. LEÇONS APPRISES

L'appui des autorités du Ministère de l'Agriculture a permis de répertorier les plus grands producteurs de la région qui ont une influence sur les autres. Leur implication dès le départ, a facilité le processus de signature de la charte.

La formation organisée sur la santé et la sécurité au travail au profit des producteurs a favorisé une appropriation du processus.



Remise officielle de la charte au SG de la Préfecture, représentant le Préfet du Département d'Issia



Séance d'élaboration de la charte par les producteurs

7.7. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

RECOMMANDATIONS

- Harmoniser au plan national la charte des producteurs, en impliquant les acteurs clés, elle peut être chapeautée par le Conseil Café cacao.
- Donner force de loi à la charte en l'intégrant formellement aux dispositifs légaux sur les pires formes du travail des enfants.

CONCLUSIONS

La prise de conscience des acteurs sur les dangers et les conséquences du travail des enfants sont impératives pour inverser les tendances. Les partenaires sociaux ont eu une part active dans la mise en œuvre du projet et la prise de conscience des producteurs à travers la signature d'une charte sociale qui dénote de leur intérêt à agir durablement dans la lutte contre le travail des enfants.

CONCLUSIONS GENERALES

Depuis que la polémique sur l'existence de circuit de traite d'enfants en vue de leur exploitation dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire, en 2001, de nombreuses interventions continuent d'être menées par le gouvernement, les organisations du système des nations unies ainsi que par l'industrie du cacao.

Depuis lors, si de nombreux progrès ont été accomplis par toutes les parties prenantes en matière de lutte contre le travail des enfants, si de nombreux enfants et familles ont vu leurs conditions de vie et de travail s'améliorer de façon significative, beaucoup d'efforts restent encore à accomplir.

En effet, la dernière enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants en Côte d'Ivoire, appelle l'attention de tous les acteurs à continuer de manière soutenue leurs efforts et à ne baisser la garde.

Ce recueil de bonnes pratiques nous a donné un aperçu des bonnes pratiques qui sont ressorties de la mise en œuvre du projet CCP. C'est dire qu'il n'existe pas de solution miracle pour éliminer le travail des enfants et qu'il faut au contraire planifier des activités de développement sur le long terme, en faisant participer activement les populations concernées et en continuant à investir des fonds considérables dans ce domaine.

Les plans nationaux de lutte contre le phénomène, les politiques de réduction de la pauvreté, les politiques de promotion de l'éducation et du travail décent sont des éléments interdépendants dans la lutte globale contre le travail des enfants.

Les interventions qui ont eu lieu tant au niveau central, qu'au niveau des enfants et de leurs familles ont permis de prévenir, retirer et réinsérer 2 500 enfants à risques ou victimes des pires formes du travail des enfants et de créer des activités génératrices de revenus au profit 1 000 ménages.

Toutes ces actions ont permis au projet de répondre aux attentes des communautés et des différents acteurs et de montrer que le recul du travail des enfants est possible si des actions s'inscrivant dans un cadre plus large de développement sont mis en place et des fonds adéquats sont mis à disposition.

C'est pourquoi, pour ne pas perdre les différents bénéfices de la mise en œuvre de ce projet, il importe de réfléchir à une deuxième phase du projet pour consolider les acquis et toucher plus de communautés.

Pour des actions plus durables, IPEC en partenariat avec ses bailleurs doit aller de la logique des projets de trois ans pour s'inscrire dans la logique de programme ayant un cycle de vie d'au moins cinq ans.

Lors du recueil des bonnes pratiques, des besoins nouveaux ont été identifiés dans les communautés. Ce sont: le travail des enfants dans les mines artisanales; les enfants bouviers; le développement du phénomène des jeunes filles-mères; l'implication des syndicats de base; l'apprentissage précoce des métiers. C'est pourquoi, il faut diffuser les textes sur l'apprentissage de métier; la formation sur les nouvelles techniques de production du cacao; les besoins en infrastructures scolaires; et la redynamisation des centres secondaires d'état civil.

Il reste donc beaucoup à faire pour venir à bout de ce phénomène en Côte d'Ivoire. Il nous faut continuer les efforts entrepris. Ces enfants auront un meilleur avenir si nous continuons à agir durablement et à mettre à disposition les ressources adéquates et conséquentes.

ANNEXE 1. TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le travail des enfants, en dépit des multiples actions initiées par les différents Etats depuis quelques années, demeure encore un phénomène de grande ampleur en Afrique de l'Ouest. Des millions d'enfants de cette sous-région restent encore engagés dans des activités économiques diverses favorisées par un secteur informel prépondérant, des faiblesses institutionnelles, des inadéquations dans les systèmes éducatifs et un large et persistant taux de pauvreté.

La population de l'Afrique de l'ouest est à prédominance rurale et dépend en grande partie de l'agriculture. Environ 60 pour cent des emplois dépendent du secteur agricole. Les enfants sont engagés dans de multiples activités liées à l'agriculture, principalement dans les plantations vivrières et dans les petits champs de productions commerciales telles que le cacao, le café, l'ananas, la banane, le coton, tout comme dans la pêche.

Même si tous ces cas ne peuvent être considérés comme des cas de travail des enfants, de nombreuses formes existent en violation des dispositions de la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Selon les secteurs dans lesquels ils sont utilisés, ces enfants travailleurs sont exposés ou soumis ou à de longues heures de travail, au port de lourdes charges, à l'insalubrité, aux produits chimiques toxiques, aux risques liés à l'usage d'instruments dangereux destinés aux adultes, souvent sans formation adéquate ou de protection appropriée. Les enfants souffrent aussi souvent d'abus physique, verbal voire sexuel. Bien plus, beaucoup d'enfants travailleurs ne reçoivent pas de salaire ou sont mal rémunérés.

La crise financière mondiale actuelle et ses effets sur les enfants et les tendances démographiques actuelles de la sous-région pourraient exacerber les pratiques de traite et travail forcés des enfants.

En Côte d'Ivoire, les résultats d'une étude menée en 2008 par le SIMPOC rapportent que 25 pour cent des enfants de 5-17 ans sont économiquement actifs. 58 pour cent de ces enfants sont utilisés dans l'agriculture, 23 pour cent dans le commerce et 10 pour cent dans l'industrie. Environ 1/5 des enfants travaillant dans l'agriculture a été identifié comme travailleur dans les secteurs du cacao et du café tandis que les 3/5 sont impliqués dans la culture des céréales. Ces enfants économiquement actifs travaillent plus de 42 heures par semaine.

En Côte d'Ivoire, l'éducation pour les enfants n'est pas légalement obligatoire. Un rapport récent sur le système éducatif révèle que plus de la moitié de la population active n'est soit

jamais allée à l'école, soit a abandonné avant la fin du cycle primaire. Environ 63 pour cent (5,4 million) des 15 à 45 ans ne savent ni lire, ni écrire, avec un nombre considérable de filles et de femmes. En 2007, environ 42 pour cent (1,2 million) des enfants en âge d'être inscrits à l'école primaire, ne l'ont pas été, dont 800.000 n'ayant pas d'accès à l'école.

Le rapport d'enquête du SSTE, décrit un accès inégal à l'école lié à la région, à la religion et au genre, auquel s'ajoutent la pauvreté et l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales. Il y a un besoin d'au moins 28 800 enseignants diplômés du primaire: seulement un tiers des enfants inscrits termine le cycle primaire et un nombre important d'enseignants non qualifiés contribue également au mauvais taux de rétention scolaire. En outre, d'autres aspects de la qualité de l'éducation constituent également des sujets d'inquiétude, tout comme les coûts de scolarisation, dont les frais scolaires, les livres, les uniformes, les fournitures et le transport, qui dissuadent les familles pauvres d'inscrire leurs enfants à l'école.

De même, L'enquête sur le travail des enfants dans le secteur du cacao de 2007-2008 a montré que plus de la moitié des chefs de ménages dans les communautés de cacaoculture n'avait reçu aucune éducation formelle et à peine le quart des hommes et 7 pour cent des femmes avaient terminé l'école primaire. 63 pour cent des enfants enquêtés étaient inscrits à l'école, 10 pour cent avaient abandonné l'école et 21 pour cent n'y avaient jamais été. Plus de la moitié des enfants ne sait ni lire, ni écrire, et 22 pour cent éprouvent des difficultés.

Un autre groupe d'enfants particulièrement vulnérables sont les habitants des campements, des communautés non officiellement reconnues en tant que villages et qui manquent souvent de services sociaux ou d'infrastructures de base.

Depuis la signature du Protocole de Harkin-Engel en 2001, une attention particulière est accordée à l'élimination du travail forcé dans la chaine d'approvisionnement du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana où les gouvernements, le secteur d'activité et autres parties prenantes ont investi des ressources considérables à cette fin par la mise en œuvre d'une série d'initiatives.

Après environ 10 ans d'efforts pour éliminer les pires formes de travail des enfants dans la filière du cacao, il y a eu des progrès et plusieurs leçons apprises. Néanmoins, malgré ces résultats positifs, le changement demeure trop lent pour qu'on puisse parvenir à une baisse significative du nombre d'enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants dans la production cacaoyère dans les pays ciblés selon l'objectif mondial (horizon 2016), ou l'objectif pour l'Afrique (horizon 2015) de l'élimination des pires formes du travail des enfants.

Par conséquent il s'est avéré essentiel d'accélérer le processus à travers l'adoption d'une stratégie globale avec des mesures coordonnées basées sur un consensus général pour son exécution.

C'est l'un des objectifs que poursuit le BIT-IPEC à travers son projet «Vers des communautés de cacaoculture débarrassées du travail des enfants en Côte d'Ivoire et au Ghana, à travers une approche intégrée à la base» (CCP), qui propose une approche dans laquelle l'élimination du travail des enfants dans les communautés de cacaoculture est gérée en tant que processus intégré dans les stratégies nationales globales visant l'élimination des pires formes du travail des enfants, la promotion de l'éducation et du travail décent ainsi que la réduction de la pauvreté.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PROJET SELON LE DOCUMENT DE PROJET

Objectif de développement

Accélérer le progrès de l'élimination du travail des enfants, avec un accent particulier sur ses pires formes, dans les communautés de cacaoculture en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Objectif immédiat 1

À la fin du projet, les communautés-cibles seront capables de mettre en pratique leur connaissance approfondie sur le travail des enfants pour concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions en vue d'éliminer le travail des enfants dans leurs communautés respectives.

Résultat attendu 1.1

Les communautés-cibles seront sensibilisées à travers l'information, le dialogue et la concertation concernant le travail des enfants et leur éducation.

Résultat attendu 1.2

L'appui pour la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des plans d'actions communautaires (PAC).

Résultat attendu 1.3

Appui pour le plaidoyer en vue de:

- la mise en œuvre des PAC;
- la mise en œuvre des programmes et politiques nationaux soutenant les droits et la protection des enfants.

Objectif immédiat 2

À la fin de du projet, les garçons et les filles vivant dans les communautés de cacaoculture bénéficieront d'un meilleur accès à une éducation de base appropriée et de qualité, avec des opportunités d'enseignement accéléré, complémentaire ou alternatif pour les garçons et les filles déscolarisés.

Résultat attendu 2.1

Retrait et protection des enfants, y compris les enfants d'immigrants et de métayers, du travail des enfants à travers des services éducatifs variés/alternatifs/accélérés/transitoires/complémentaires/ formels/non formels/professionnels/direct.

Résultat attendu 2.2

La coordination en vue de la promotion d'infrastructures scolaires améliorées (dont l'accès à l'eau potable) et l'augmentation des programmes de cantine scolaire.

Résultat attendu 2.3

La mise en œuvre de stratégies appropriées en vue d'accroître le nombre d'enseignants et enseignantes du primaire diplômés travaillant dans les communautés de cacaoculture.

Résultat attendu 2.4

Apporter une formation aux administrations scolaires concernées, dont les COGES, en vue de renforcer l'administration locale, la contribution et la supervision communautaire dans la gestion de l'école primaire.

Résultat attendu 2.5

Étudier, appuyer et promouvoir les opportunités d'éducation et de formation technique et professionnelle (EFTP), comportant des champs-écoles pilotes (pour jeunes agriculteurs).

Résultat attendu 2.6

La mise en œuvre de stratégie visant à communiquer une image plus positive de l'agriculture par la sensibilisation sur son potentiel comme choix de carrière.

Objectif immédiat 3

À la fin du projet, les ménages-cibles des communautés de cacaoculture bénéficieront de moyens de subsistance améliorés et viables.

Résultat attendu 3.1

Étude et mise en œuvre de stratégies visant à optimiser la productivité chez les ménagescibles, y compris dans les champs-écoles paysans (CEP).

Résultat attendu 3.2

Étude et mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir l'alphabétisation et l'aptitude au calcul chez les ménages-cibles.

Résultat attendu 3.3

Des stratégies d'amélioration de la sécurité, dont la protection du lieu de travail, particulièrement pour les enfants au-dessus de l'âge minimum d'accès à l'emploi.

Résultat attendu 3.4

Étude et mise en œuvre de stratégies appropriées en micro-finance, en épargne, en développement des capacités, et en entrepreneuriat, chez les ménages-cibles.

Résultat attendu 3.5

Assistance pour la création de coopératives à base communautaire/de syndicats locaux en vue de permettre aux planteurs, migrants et autres travailleurs agricoles de s'organiser et agir en tant que syndicats et coopératives et ainsi trouver des solutions à la pauvreté, au déficit de travail décent et autres causes profondes du travail des enfants.

Objectif immédiat 4

À la fin du projet, la capacité nationale à déployer un cadre adapté de SOSTECI (Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire) pour mesurer la progression vers l'élimination du travail des enfants par une approche régionale intégrée, sera améliorée.

Résultat attendu 4.1

Évaluation des forces et faiblesses de l'opération du SOSTECI actuelle.

Résultat attendu 4.2

Un SOSTECI pilote renforcé en fonctionnement.

Objectif immédiat 5

À la fin du projet, la capacité technique et institutionnelle des organes de l'OIT et des organisations partenaires dans leur contribution à la mise en œuvre des Plan d'Action

National et des interventions pour combattre le travail des enfants dans les communautés de cacaoculture, sera améliorée.

Résultat attendu 5.1

Les organisations patronales et les associations de travailleurs identifient et mettent en œuvre des stratégies de promotion en vue d'obtenir des parties prenantes clés (telles que le gouvernement et l'industrie) leur adhésion, l'application et la mise en œuvre des approches basées sur les droits et leurs engagements pour éliminer le travail des enfants.

Résultat attendu 5.2

Une évaluation systématique des capacités/besoins des organes de l'OIT en tant qu'agents potentiels en charge de l'exécution et/ou partenaires des interventions.

Résultat attendu 5.3

Le renforcement des capacités des organisations patronales et les associations de travailleurs dans la planification, la coordination et un appui approprié aux interventions.

Résultat attendu 5.4

Le renforcement des capacités (des Ministères du travail, ainsi que les services publics en charge de l'éducation et l'agriculture) pour que le gouvernement du Ghana et celui de la Côte d'Ivoire soient plus disposés à tenir leur engagements visant à éliminer le travail des enfants aux niveaux national et local.

Ainsi depuis 2012, les agences d'exécution et l'équipe du projet se sont attelés à mettre en œuvre des activités telles que retenues dans les objectifs et axes d'interventions du document de projet. Plusieurs résultats ont été obtenus en relation avec:

- La sensibilisation, mobilisation et participation communautaire,
- la provision de services aux enfants bénéficiaires,
- l'appui aux ménages,
- le déploiement du système de suivi du travail des enfants et
- le renforcement des capacités des partenaires sociaux.

A l'issue donc de ce processus, et en lien avec l'Objectif immédiat 1 du document projet et le Résultat attendu 1.1, le projet a jugé nécessaire de commanditer un consultant national en vue d'identifier, collecter, documenter et de disséminer des bonnes pratiques, les leçons apprises et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet IPEC-CCP en Côte d'Ivoire depuis son démarrage en 2012.

OBJECTIFS DU CONTRAT

- (1) Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de l'exercice d'identification et de documentation des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés du projet IPEC-CCP depuis son démarrage en 2012. Il doit permettre aux parties prenantes de disposer d'un recueil de bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture à travers une approche intégrée à la base.
- (2) Il doit permettre également au projet de disposer d'un document décrivant les bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés depuis la conception du projet, la mise en œuvre des actions, le suivi-évaluation et le management.
- (3) Enfin, il permettra au projet CCP et au programme IPEC de façon générale, de disposer d'une photothèque des activités menées par les agences d'exécution et le management.

MANDAT DU CONSULTANT

Ce travail de conseil sera mené par un consultant national à recruter sur la base des présents termes de références.

Son mandat s'articule principalement autour d'une collecte de données, de la facilitation d'un atelier national des parties prenantes et de l'élaboration du document final de bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés.

PRINCIPALES TACHES DU CONSULTANT

- (1) Proposer une approche méthodologique et un plan de travail susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs escomptés et les soumettre au CNP pour avis et commentaires.
- (2) Se familiariser avec les principales actions du projet notamment à travers:
 - Une revue documentaire pour compiler et analyser les documents disponibles sur le projet.
 - Une phase de collecte de données auprès des parties prenantes (équipe du projet, agences d'exécution, partenaires sociaux, bénéficiaires directs et indirects, ...) tant au niveau central que dans les quatre départements d'exécution du projet (Daoukro, Bouaflé, Issia et Soubré).
 - Des entretiens individuels ou collectifs avec les principaux acteurs du projet.
 - O Des visites de sites pour observer directement et de façon objective les résultats des activités réalisées sur le terrain.

- (3) Elaborer un guide de rédaction des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés devant fournir des orientations techniques à l'identification et à la documentation des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés.
- (4) Réaliser une photothèque en collectant toutes les photos pertinentes des réalisations du projet.
- (5) Rédiger le document des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés de la mise en œuvre du projet CCP en Côte d'Ivoire.
- (6) Faciliter l'atelier national des parties prenantes du projet.
- (7) Rédiger et soumettre au BIT le rapport final de l'étude comprenant tous les livrables.

PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS

- (1) Une ébauche de note technique et d'agenda précisant la méthodologie de collectes des bonnes pratiques, des leçons apprises et des enseignements tirés;
- (2) Une photothèque et vidéothèque comprenant toutes les images (photos/vidéos) pertinentes de la mise en œuvre du projet CCP en Côte d'Ivoire en deux (02) copies soft et 15 copies hard (Légende: Année/Lieu/Pays/Activité)
- (3) Un recueil des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre des projets en deux (02) copies soft et quinze (15) copies hard, validé par les parties prenantes.

Critères de détermination d'une bonne pratique:

- degré d'innovation et de créativité,
- efficacité et impact (positif et négatif),
- le potentiel de duplication de la pratique,
- potentialité de la pratique (pérennité et appropriation par parties prenantes),
- pertinence,
- degré d'adaptation au contexte,
- viabilité,
- rapport efficacité/coût,
- bénéfices tirés par la population cible,
- contribution à une meilleure compréhension de la problématique,
- contribution à la reconnaissance sociale/politique du travail des enfants,
- contribution à l'acceptation de nouvelles réponses/approches,

- contribution à l'actualisation et/ou la remise en cause des connaissances,
- contribution à l'accroissement de la mobilisation sociale autour de la politique du travail des enfants,
- une pratique peut remplir deux, trois ou voire plus de critères.

Chaque note de présentation telle que décrite devra:

- fournir des renseignements utiles,
- être rédigée sous une forme attrayante (style journalistique),
- être précises, facilement compréhensibles, préconiser des verbes d'action, et rédiger dans des termes se prêtant à la traduction dans d'autres langues,
- éviter l'emploi de termes superflus ou de jargon trop technique,
- être utile pour les parties prenantes intervenant dans la lutte contre la traite des enfants, surtout les acteurs de terrain,
- mettre en valeur les informations en employant une variété de photos, d'illustrations, de dessins, de graphiques, de citations et d'études de cas,
- se conformer aux normes du BIT en matière de publication.

PRODUITS ATTENDUS ET CALENDRIER D'EXECUTION

L'étude sera coordonnée par l'Administrateur National du projet IPEC-CCP et supervisée par le Directeur International du projet CCP.

Elle sera pilotée par un consultant national expert en la matière.

La date prévue pour le démarrage des services de conseil est celle de la signature du contrat, ou toute autre date accordée au moment de la signature du contrat. La durée du contrat est de 30 jours ouvrables prenant en compte les temps de réaction du BIT-IPEC ainsi que l'organisation de l'atelier de présentation/validation et la soumission du document définitif du contrat.

Produits attendus	No. de jours	Calendrier	Examinateurs
Une ébauche de note technique et d'agenda précisant la méthodologie de collectes des bonnes pratiques, des leçons apprises et des enseignements tirés est soumis et validé par le BIT	1 jour	15 Septembre 2014	IPEC, NPO et IPM
2. Revue documentaire, collecte de données auprès des parties prenantes (équipe du projet, agences d'exécution, partenaires sociaux, bénéficiaires directs et indirects,) tant au niveau central Abidjan que dans les quatre départements d'exécution du projet (Daoukro, Bouaflé, Issia et Soubré), des visites de sites pour observer directement et de façon objective les résultats des activités réalisées sur le terrain	15 jours	Du 16 septembre 2014 au 2 octobre 2014	IPEC, NPO et IPM CIM, CNS et parties prenantes

Produits attendus	No. de jours	Calendrier	Examinateurs
 Rédiger un projet du recueil- document des bonnes pratiques, leçons apprises et enseignements tirés de la mise en œuvre du projet CCP en Côte d'Ivoire et insérer les illustrations. 	6 jours	Du 3 au 9 octobre 2014	IPEC, NPO et IPM
 Préparer et faciliter un atelier des parties prenantes pour la présentation et la validation du document 	3 jours	DU 10 au 14 octobre 2014	IPEC, NPO et IPM CIM, CNS et parties prenantes
5. Préparer et soumettre le rapport final de l'étude comprenant la version finale du recueil	5 jours	Du 15 au 20 octobre 2014	IPEC, NPO et IPM
Total	30		

PROFIL DU CONSULTANT

- Sociologue, agroéconomiste, chercheur niveau minimum bac+4.
- Compétence dans le domaine de management, mise en œuvre et suivi-évaluation des projets de développement communautaire.
- Capacités avérées en communication, conduite d'enquête, observation et collecte de données.
- Bonne capacité rédactionnelle en français.
- Bonnes connaissances sur la problématique du travail des enfants en Côte d'Ivoire et sur les interventions d'IPEC en Côte d'Ivoire.
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'un des domaines connexes.
- Expérience avec les procédures du BIT.

ANNEXE 2. RAPPORT DE MISSION DE COLLECTE DE DONNEES

Du 28 Octobre au 08 Novembre 2014, s'est déroulée la mission de collectes de données en vue de l'élaboration du recueil de bonnes pratiques du Projet CCP.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Objectif global

L'étude vise globalement une meilleure connaissance du travail des enfants dans la cacaoculture à travers une approche intégrée à la base, par la capitalisation des résultats et des expériences, des leçons apprises et des bonnes pratiques du projet CCP depuis son démarrage en Janvier 2012 en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'étude vise à:

- Examiner les expériences menées, les stratégies mises en œuvre, les contraintes de leur réalisation, les meilleures pratiques.
- Disposer d'un recueil de bonnes pratiques pouvant servir de partage d'expériences avec les parties prenantes.

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Démarche suivie

L'étude s'est déroulée à Abidjan et sur le terrain dans les départements de Bouaflé, Daoukro, Issia et Soubré et plus précisément dans les communautés de ZAGUIETA (Bouaflé), de KODIAKRO (Daoukro), d'OUANDIA, de BISSAGUHE (Issia) ainsi que d'OUPAGUI (Soubré).

Elle a duré 12 jours, du 27 Octobre 2014 au 08 Novembre 2014. Dans chaque département nous avons fait trois jours complets pour discuter avec l'agence de mise en œuvre, une communauté de choix ainsi que les bénéficiaires directs.

L'étude a initialement revu la documentation disponible avant de procéder à la collecte des données sur le terrain. Toutes les agences d'exécution ont été concernées par la collecte. Tous les documents du projet notamment le PRODOC du projet, les programmes d'action, les différents rapports d'activités des agences d'exécution, les Rapports d'avancement technique (RAT) ainsi que les Rapports de progrès ont été consultés.

Un entretien s'est déroulé avec l'Administrateur National du projet CCP à Abidjan en vue de recueillir ses observations sur la mise en œuvre globale du projet, les contraintes ainsi que les stratégies de pérennisation du projet dans les communautés.

Sur le terrain, les coordonnateurs de terrain du projet ont facilité les contacts avec les communautés. Ainsi, les communautés de ZAGUIETA (Bouaflé), de KODIAKRO (Daoukro), d'OUANDIA, de BISSAGUHE (Issia) ainsi que d'OUPAGUI (Soubré), ont été visités pour observer directement les résultats des activités réalisées. Un entretien s'est déroulé avec les membres des différents comités de protection de l'enfant, les bénéficiaires des activités génératrices de revenu ainsi qu'avec la chefferie traditionnelle.

Les entretiens individuels ou les «focus» groupe ont permis de répertorier les histoires vécues, les expériences, les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet et ce qui peut être considéré comme pratiques innovantes ou reproductibles.

Les éléments méthodologiques ci-dessous constituent le chronogramme indicatif de la prestation. Il s'agit de:

- Séances de briefing avec le Coordonnateur National du Projet.
- Revue documentaire (documents de base du Projet PRODOC, plans de travail, plan de suivi du Projet, rapports techniques d'avancement élaborés par le Projet et les agences d'exécution, études et travaux de recherche, etc.).
- Examen de la méthodologie d'approche et des stratégies d'intervention du Projet.
- Elaboration du guide d'entretien et d'autres outils de collecte de données.
- Administration du guide d'entretien et la collecte des autres informations et données auprès des groupes cibles.
- Rédaction du premier projet du document de bonnes pratiques et du rapport de collecte de données.
- Restitution des résultats de l'étude.

Entretiens avec les différentes parties prenantes

L'établissement des besoins en informations a abouti à l'identification d'indicateurs pouvant concourir à l'élaboration des questionnaires d'enquête. Cette approche a en outre facilité la rédaction et partant l'analyse des résultats d'enquête. Les besoins en informations ont été établis pour chaque domaine d'intervention (objectifs, résultats) de l'étude. Les résultats de cette opération sont matérialisés en Annexe 5 du présent rapport.

Populations cibles

- Coordonnateurs des agences d'exécution,
- Responsables des CLV,

- Bénéficiaires des activités génératrices de revenus (AGR),
- Bénéficiaires directs enfants,
- Chefferie traditionnelle.

Domaines de l'étude

OS1: Examiner les expériences menées par le Projet, les stratégies mises en œuvre, les contraintes de leur réalisation, les meilleures pratiques.

OS2: Analyser les capacités des agences d'exécution à soutenir ou à faire soutenir durablement les modèles d'intervention expérimentés par le projet.

OS3: Faire des propositions sur des axes des futures interventions contre le travail des enfants.

Les questionnaires types sont au nombre de cinq (5) soit:

- (1) QO: Questionnaire organisation des structures.
- (2) QI: Questionnaire Politique des institutions.
- (3) QP: Questionnaire performance du projet.
- (4) QA: Questionnaire bénéficiaires des activités génératrices de revenus.
- (5) QC: Questionnaire membres des Comités locaux de vigilance.

Outils de collecte

Il s'agit des questionnaires d'enquête types présentés. Les principaux domaines d'intervention de chacune de ces fiches sont les suivants.

Les questions étaient ouvertes.

- QO: Questionnaire organisation des structures: Il s'agit essentiellement de voir comment les ONGs prestataires développent les stratégies et les modèles dans la mise en œuvre des tâches confiées par le projet (IPEC), les performances réalisées et les perspectives pour une durabilité des actions au profit des enfants des ménages.
- QI: Questionnaire Politique des Institutions: Certains services déconcentrés de l'Etat sont impliqués dans la mise en œuvre du projet à travers l'exécution des programmes d'action. Il s'agit de mettre en relief la prise en compte de l'existence du projet par ces différents ministères et voir de quelle les ministères peuvent assurer la durabilité des projets.
- **QP:** Questionnaire performance du projet: le questionnaire informe du niveau de réalisation des objectifs, résultats et activités du projet.

- QA: Questionnaire AGR: cet outil est un moyen d'informer sur les stratégies développées par les différents ménages dans l'objectif d'avoir des revenus additionnels ou intermédiaires.
- QC: Questionnaire CLV: les CLV ont pour mission d'être au-devant des stratégies de durabilité. Cet outil est un moyen d'être informé sur les méthodes des CLV pour assurer le financement des plans d'actions communautaires (PAC) et préserver les acquis des différents programmes.

Ci-après l'économie de la mission de terrain:

Date	Heures	Actions	Observations
28 Octobre 2014	10 heures	Départ d'Abidjan	
29 Octobre	9 heures – 14 heures	Echanges avec l'agence d'exécution	Les échanges ont porté sur toutes les réalisations contenues dans le P.A. Les pratiques innovantes qui peuvent se dégager Les facteurs de succès Les enseignements tirés et les leçons apprises Les stratégies initiées pour leur mise en œuvre Les perspectives ou les actions de pérennisation
	15 heures – 17 heures	Echanges avec le Field Coordonnateur	Les bonnes pratiques Les difficultés rencontrées Les perspectives Les recommandations
30 Octobre 2014	10 heures – 15 heures	Visite de terrain	Visite du village d'OUPAGUI. Echange avec les membres du CPE, les bénéficiaires des AGR
31 Octobre 2014	10 Heures	Arrivée à Issia	Echanges avec l'agence d'exécution. Ils ont porté sur: Les pratiques innovantes qui peuvent se dégager Les facteurs de succès Les enseignements tirés et les leçons apprises Les stratégies initiées pour leur mise en œuvre Les perspectives ou les actions de pérennisation
	15 heures	Retour sur Soubré	Indisponibilité de chambres
1er Novembre	9 heures	Arrivée à Issia	
	10 heures- 14 heures	Visite de terrain	Visite de la communauté de Bissaguhé. Echanges avec les membres du CPE, les bénéficiaires des AGR. Visite des initiatives communautaires dans le cadre de la mise en œuvre du PAC
2 Novembre	9 heures – 13 heures	Visite de terrain	Visite de la communauté d'Ouandia. Echanges avec les membres du CPE, les bénéficiaires des AGR. Visite des initiatives communautaires dans le cadre de la mise en œuvre du PAC Rencontre avec la chefferie traditionnelle
	15 heures	Départ sur Bouaflé	
03 Novembre	9 heures – 14 heures	Echanges avec l'agence d'exécution	Les échanges ont porté sur toutes les réalisations contenues dans le P.A. Les pratiques innovantes qui peuvent se dégager Les facteurs de succès Les enseignements tirés et les leçons apprises Les stratégies initiées pour leur mise en œuvre Les perspectives ou les actions de pérennisation

Date	Heures	Actions	Observations
04 Novembre	10 heures – 15 heures	Visite de terrain	Visite de la communauté de Zaguieta. Echanges avec les membres du CPE, les bénéficiaires des AGR. Visite des initiatives communautaires. Echanges avec le Directeur de l'école
05 Novembre	9 heures – 13 heures	Visite de terrain	Visite de la communauté de. Echanges avec les membres du CPE, les bénéficiaires des AGR. Visite des initiatives communautaires. Echanges avec le Directeur de l'école
06 Novembre	9 heures	Départ pour Daoukro	
07 Novembre	10 heures – 14 heures	Echanges avec l'agence d'exécution	Les échanges ont porté sur toutes les réalisations contenues dans le P.A. Les pratiques innovantes qui peuvent se dégager Les facteurs de succès Les enseignements tirés et les leçons apprises Les stratégies initiées pour leur mise en œuvre Les perspectives ou les actions de pérennisation
	16 heures – 17 heures	Echanges avec le Field Coordonnateur	Les bonnes pratiques Les difficultés rencontrées Les perspectives Les recommandations
08 Novembre	10 heures	Visite au Sous- préfet de Ouellé	
	11 heures – 15 heures	Visite de terrain	Visite de la communauté de Kadiokro. Echanges avec les membres du CPE, les bénéficiaires des AGR. Rencontre avec la chefferie traditionnelle Visite des initiatives communautaires.
09 Novembre	10 heures	Départ sur Abidjan	

OBSERVATIONS GENERALES

Le projet CCP est une initiative appréciée par toutes communautés visitées. Il a été souvent un catalyseur pour la cohésion communautaire autour de la problématique du travail des enfants.

Plusieurs initiatives ont été couronnées de succès. Cela grâce à l'approche du projet et l'implication active et effective de la chefferie traditionnelle.

Les communautés visitées ont vivement recommandés, une seconde phase du projet en vue de stabiliser l'amorce de toutes les initiatives entreprises.

DIFFICULTES RENCONTREES

- (1) Retard dans la mise à disposition des fonds pour l'exécution de la mise. Le consultant a dû préfinancer la mission.
- (2) Le jour du retour sur Abidjan n'a pas été budgétisé. Le consultant a utilisé la ligne des divers pour combler ce gap.

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT

4 route des Morillons CH-1211 Genève 22 – Suisse Tel: +41 (0) 22 799 81 81

ipec@ilo.org - www.ilo.org/ipec

